



LE RAINCY

PROCES VERBAL CONSEIL MUNICIPAL DU 8 MARS 2025

Présents : Jean-Michel GENESTIER – Maire, Chantal RATEAU, Montasser CHARNI, Marie-Thérèse CORDONNIER, Didier GERVAIS, Didier BELOT, Sonia BEAUFREMEZ, Annie SONRIER, Michel BARRIERE, Marc LAMBLIN, Noël SULPIS, Arlette ACOCA, Gilbert MINELLI, Michel NUGUES, Nicolas REDON, Steve EGOUNLETI, Thomas VAUTRIN, David PEREIRA, Nicolas CUADRADO, Nicolas RONDEPIERRE, Pierre-Marie SALLE, Corinne RAOULT, Michel ROUBY, Olivier BELLATON, Bernard CACACE.

Absents et représentés : Patricia BIZOUERNE (pouvoir à Didier BELOT), Sandrine LADISA (pouvoir à Corinne RAOULT), Sacha CAUDRON (pouvoir à Sonia BEAUFREMEZ), Jocelyne PAIGNON (pouvoir à Annie SONRIER), Nathalie RIBEMONT (pouvoir à Nicolas CUADRADO), Patricia DJOSSOUVI (pouvoir à Nicolas RONDEPIERRE), Lydia TCHARLAIAN (pouvoir à David PEREIRA).

Mr le Maire : « Très bien, voilà mes chers collègues, la minute de courtoisie étant passée, on va pouvoir lancer ce Conseil Municipal. En vous remerciant de vous être libérés pour que nous puissions nous-mêmes délibérer communément sur les points à l'ordre du jour que vous avez pu recevoir. Vous avez reçu le compte rendu du Conseil Municipal précédent, mais également le compte rendu *in extenso* de la Commission de la vie municipale. »

Monsieur le Maire procède à l'appel.

Mr le Maire : « Le quorum est atteint, nous pouvons donc délibérer. Nous allons pouvoir retrouver les pouvoirs des uns ou des autres, pour que le dossier soit complet. »

- Une minute de silence à la mémoire de Yann GUILLOUX

Mr le Maire : « Avant même d'aborder notre ordre du jour, et en particulier l'adoption du procès-verbal du Conseil Municipal d'octobre 2024, je souhaitais, c'est le sens même de la vie d'une commune, c'est rendre hommage à ceux qui sont partis, quelles que soient les circonstances de leur décès. Le Raincy excelle par les personnalités qui composent notre commune, et deux d'entre elles, nous ont quittés très brutalement. Il s'agit de Yann GUILLOUX, le boucher de la Vendéenne, et de monsieur Djiva ROCH, le pharmacien de l'allée de Verdun et de l'avenue de la Résistance. Ainsi, je souhaite que nous puissions exercer une minute de silence pour chacun, et que je puisse délivrer quelques mots au nom de la collectivité, parce que deux commerçants comme ceux-là, qui avec autant d'années ont œuvré, eh bien

doivent avoir les mots qui peuvent peut-être les porter là où ils sont et aider leur famille, si tant est que nous puissions les aider dans ce drame. Yann GUILLOUX, est le boucher de la Boucherie Vendéenne. Il a œuvré en tant que boucher, en tant qu'apprenti dans un premier temps, vous vous souvenez peut-être dans cette boucherie, qu'il avait des difficultés à vivre, c'était il y a très longtemps, il avait 17 ans, et très clairement, il a voulu dès son jeune âge se dire qu'il allait s'ancrer là.

Après son apprentissage auprès du boucher précédent, il a racheté quelques années après la boucherie, et il en a fait le joyau que la Ville a l'honneur d'avoir en son sein. Les gens viennent de partout pour acheter cette nourriture de boucherie, mais aussi de traiteur. Et si les gens viennent de partout, c'est pour plusieurs raisons : parce que la qualité y est, et cette qualité il l'a voulue dès son jeune âge en fixant et en traçant, en ayant des objectifs, et quelles que soient les difficultés qu'il a pu vivre, quelquefois à titre personnel, mais le plus souvent à titre professionnel, parce que nous en avons tous des difficultés professionnelles, il a su les surmonter, et c'est un personnage particulier pour qui j'avais beaucoup d'affection parce qu'il avait toujours le sourire, quelles que soient ses difficultés personnelles, tout le temps, tout le temps, tout le temps. Il était ouvert en direction de ses clients pour pouvoir montrer que ce qui était important, c'était ses clients et donc les satisfaire avec ses nuits passées à Rungis, ses nuits à préparer la viande et puis les produits, et à faire qu'il puisse régaler avec ses commis bouchers l'ensemble des Raincéens qui venaient dans sa boutique. Comme vous le savez, on a pu lui rendre hommage à l'Agora, il est parti ensuite être inhumé dans sa Vendée natale. Nous avons fait un hommage et il y avait des centaines de personnes qui étaient amassées à l'Agora pour pouvoir lui faire un clin d'œil, celui de l'au-revoir, et celui qui démontre combien la population, au-delà de sa boucherie, était attachée à ce personnage. J'ai moi-même eu une discussion à Noël avec lui assez longue sur la vie, sur sa volonté, sur plein de choses, et puis je ne savais pas que quelques jours plus tard il allait être fauché par cet accident cardiaque.

Voilà, c'est un homme exceptionnel et il est important que l'on puisse rendre hommage à ces personnages qui font la vie de la commune et qui vont au-delà, parce qu'ils la font rayonner bien au-delà des frontières de la Ville du Raincy. Je vous propose pour Yann GUILLOUX que nous puissions nous lever et que nous puissions rendre hommage par cette minute de silence à monsieur Yann GUILLOUX. »

Une minute de silence est observée.

Mr le Maire : « Je vous remercie. »

- Une minute de silence à la mémoire de Djiva ROCH

Mr le Maire : « Comme je l'indiquais en propos liminaire, un autre personnage important de notre Ville nous a quittés, tout aussi brutalement d'ailleurs. Il s'agit de Djiva ROCH, la pharmacie Djiva ROCH. C'est un personnage qui a fait ses études, avec son épouse, de biologie, de pharmacie à Rennes et puis qui est arrivé au Raincy. J'ai eu cette chance de l'accueillir. J'étais adjoint au Maire, je crois, à l'époque, dans les années 85-86, et c'est vrai que c'est quelqu'un qui a su rester attachant et qui n'a eu de cesse de délivrer les potions magiques, celles qui permettent de sauvegarder la santé, en étant toujours attaché au corps médical existant et en particulier, aux médecins généralistes et aux spécialistes. Son objectif était en permanence de pouvoir donner satisfaction à sa patientèle pour que, encore une fois, les gens vivent mieux.

Combien de fois, il allait livrer lui-même les médicaments, ce qui n'existe plus beaucoup maintenant, et combien de fois il essayait de trouver des solutions à des gens qui n'en avaient plus ? Il est arrivé que certains médecins généralistes arrêtent leur activité, et je l'ai vu faire plusieurs fois, vouloir trouver absolument les solutions pour les uns, pour les autres, et cela avec un sens de l'abnégation extrêmement fort et avec une humilité que l'on pouvait lui connaître. Cette grande simplicité de Monsieur Djiva ROCH, a permis pendant toutes ces années de faire que cette pharmacie au cœur du Raincy, qui avait été aussi une pharmacie auparavant, portée par un grand nom national d'ailleurs, c'est la famille Darty qui était là, que j'ai aussi bien connue, et donc il a su assurer le relais, et puis avec brio porter l'ensemble de sa connaissance de pharmacien.

Et c'est vrai que son décès aussi brutal a fait que beaucoup n'ont pas pu lui rendre hommage pour ses obsèques, en particulier au cimetière nouveau du Raincy, et donc j'ai proposé à sa famille qu'il puisse y avoir un hommage de la Ville, mais compte tenu de la situation de la famille dans cet émoi particulier de la séparation par le décès, nous n'avons pas encore défini de date, mais nous le ferons et j'aurai à cœur de pouvoir prévenir le plus grand nombre pour que nous puissions, peut-être ici dans cette salle, rendre un hommage vibrant au docteur Djiva ROCH. Pour ce deuxième hommage, et je vous propose que nous puissions exercer une minute de silence. »

Une minute de silence est observée.

Mr le Maire : « Je vous remercie. Aujourd'hui est une journée particulière puisque c'est la journée internationale des droits de la femme, et je vous donne l'information suivante, c'est que nous avons voulu, je crois qu'elle a été posée hier sur les grilles de la médiathèque, une exposition avec les femmes remarquables, alors sans avoir fait de choix particulier, mais voilà dans notre monde il y a des gens qui ont fait avancer la science, qui ont fait avancer la politique en général, qui ont fait avancer l'Homme au sens large, les femmes et les hommes de notre monde, et donc je voulais vous donner cette information, mais il me semble que Madame RAOULT m'avait demandé la parole et il me semble aussi que c'était sur ce sujet. Alors, allez-y, Madame RAOULT. »

Mme RAOULT : « Oui, merci, Monsieur le Maire. Dans cette journée internationale des droits des femmes, je voudrais dire que si ici les femmes ont la liberté de se battre pour leurs droits, la liberté de siéger dans un Conseil Municipal, la liberté de se présenter à une élection, d'être dans un Conseil d'administration, d'avoir depuis quelques années quand même beaucoup avancé dans le droit, et je voudrais les saluer ici. Je voudrais rendre un hommage tout particulier également à des femmes qui ailleurs se battent pour leur vie et je pense à Ahou DARYAEI à Téhéran, étudiante qui s'est dévêtu à l'entrée de son université, qui a depuis disparu sans que la communauté internationale ne s'émeuve de son sort.

Je pense à Shiri BIBAS, lâchement assassinée, dont le corps supplicié a été rendu à sa famille la semaine dernière, et je pense également, et j'en finirai là, à toutes les femmes afghanes qui sont emprisonnées vivantes chez elles, qui ne peuvent plus aller à leurs fenêtres, qui ne peuvent plus s'instruire, mais surtout qui maintenant n'ont plus le droit de converser entre elles. Donc voilà, écoutez, j'en finirai là, et j'avoue que je suis particulièrement émue par le sort de toutes ces femmes, donc voilà. Merci, Monsieur le Maire. »

Mr le Maire : « Merci, madame, on s'associe, je pense, toutes et tous, à vos propos qui vont droit au cœur de tous ceux qui font notre société, et en particulier les femmes importantes, et puis toutes celles et ceux qui font les familles qui composent notre société. Merci, Madame. Nous allons donc commencer ce Conseil Municipal par l'adoption du procès-verbal du Conseil Municipal d'octobre 2024. »

L'ordre du jour de ce Conseil appelle les points suivants :

Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 18 octobre 2024

Mr le Maire : « Vous l'avez vu, il est assez complet. Peut-être y a-t-il des modifications ou des éléments que vous voudriez voir modifiés pour des raisons qui vous concernent, ou peut-être d'interprétation de l'administration. Quelquefois, les micros ne sont pas toujours bien orientés donc on peut avoir ce type de difficultés.

S'il n'y a pas de commentaire, on passe au vote. Ah, Monsieur PEREIRA. Ah pardon, allez-y. »

Mr PEREIRA : « Je ne prendrai pas part au vote comme je n'étais pas présent à ce Conseil Municipal, tout simplement. »

Mr le Maire : « Très bien, merci beaucoup. Qui est pour l'approbation du procès-verbal d'octobre 2024 ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Et qui ne prend pas part au vote ? Très bien, on a bien pris en note les votes de chacun. Je vous remercie. »

1.1 – MISE EN CONCORDANCE DES TAUX RELATIFS À LA TAXE D'AMÉNAGEMENT AVEC LES ZONES DU PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL (PLUi) NOUVELLEMENT DÉFINIES EXÉCUTOIRES DEPUIS LE 15 JANVIER 2025

Mr le Maire : « Bon, je crois que nous avons évoqué tous les sujets, et assez finement, dans la Commission de la vie municipale pour que vous soyez éclairés, pas pour empêcher les débats, mais pour faire que très en amont, et là cette Commission a eu lieu le 7 février, donc il y a maintenant presque un mois, cela vous a laissé le temps de mûrir vos réflexions sur tous les sujets. Celui-ci est une question de forme, c'est la mise en concordance des taux relatifs à la taxe d'aménagement dont je vous rappelle qu'elle est exigible sur notre Ville selon les zones concernées, afin qu'elles soient exécutoires, ces zones et la taxe d'aménagement correspondante. Monsieur RONDEPIERRE, allez-y. »

Mr RONDEPIERRE : « Oui, merci beaucoup. Il y a de cela quelques semaines, c'est une question en préalable de ce Conseil, on vous a adressé un courrier, plus d'un tiers du Conseil Municipal vous a adressé un courrier pour demander d'ajouter à l'ordre du jour deux points, dont notamment une discussion publique et une présentation très précise au sujet du projet Valère Lefebvre, et de geler en attendant la vente du terrain. Je ne vois pas ce point notamment à l'ordre du jour, qu'en est-il aujourd'hui ? Est-ce que vous comptez ouvrir cette discussion ? Est-ce que vous comptez vendre le terrain ou a-t-il déjà été vendu ? Est-ce que vous pouvez nous donner des précisions à ce sujet s'il vous plaît, Monsieur le Maire ? Est-ce que vous avez relevé les quelques réflexions que l'opposition vous avait apportées sur le projet, mais aussi les quelques riverains que vous avez bien voulu recevoir ? Merci beaucoup. »

Mr le Maire : « Merci, monsieur, j'ai envie de vous répondre sur une question de sécurité, vous voyez, c'est-à-dire que si on faisait cela tout le temps, eh bien, on ne pourrait pas se comprendre. C'est vrai que l'on ne se comprend pas, parce que j'aborde l'ordre du jour, j'ai une délibération sur un sujet qui est l'urbanisme, et vous, vous me posez une question sur d'autres sujets. Vous me posez des questions sur d'autres sujets. Ce n'est pas le sujet. Donc, vous m'avez écrit, je vous ai répondu en Commission de la vie municipale, que vous verrez, vous pourriez voir au moment de l'envoi si vos demandes étaient prises en compte, elles ne sont pas prises en compte parce que j'ai déjà répondu à une première demande qui était identique, avec une argumentation, et en particulier juridique, sur les points qui étaient abordés. Voilà ma réponse. Alors, la délibération une, sur la mise en concordance, qui a des questions sur ce sujet ? Pas de questions ? Eh bien, écoutez, on peut passer au vote. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Pas de NPPV ? Très bien, merci beaucoup, vos votes ont été pris en compte, la délibération est adoptée. »

APRÈS EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE , A LA MAJORITE PAR 18 VOIX POUR [Jean-Michel GENESTIER – Maire, Chantal RATEAU, Montasser CHARNI, Marie-Thérèse CORDONNIER, Didier GERVAIS, Sonia BEAUFREMEZ, Annie SONRIER, Michel BARRIERE, Marc LAMBLIN, Gilbert MINELLI, Nicolas REDON, Steve EGOUNLETI, Thomas VAUTRIN, Michel ROUBY, Olivier BELLATON, Bernard CACACE, Sacha CAUDRON (pouvoir à Sonia BEAUFREMEZ), Jocelyne PAIGNON (pouvoir à Annie SONRIER)], ET 14 ABSTENTIONS [Noël SULPIS, Arlette ACOCA, Michel NUGUES, Patricia BIZOUERNE (pouvoir à Didier BELOT), Sandrine LADISA (pouvoir à Corinne RAOULT), David PEREIRA, Nicolas CUADRADO, Nicolas RONDEPIERRE, Pierre-Marie SALLE, Corinne RAOULT, Nathalie RIBEMONT (pouvoir à Nicolas CUADRADO),

Patricia DJOSSOUVI (pouvoir à Nicolas RONDEPIERRE), Lydia TCHARLAIAN (pouvoir à David PEREIRA), Didier BELOT], **DE :**

ARTICLE UNIQUE : METTRE EN CONCORDANCE les taux relatifs à la taxe d'aménagement appliqués pour le Plan Local d'Urbanisme (PLU), par délibération n° 2023-03-23 du 27 mars 2023, avec les zones nouvellement définies du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi), approuvé par délibération CT2024/12/17-09 du 17 décembre 2024, et ce conformément au tableau ci-dessous et au plan de zonage 4.2.1.A.6 du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi) annexé à la présente délibération.

	TA 10 %	TA 20 %
PLU 2019	UE	UA/UAa/UAb/UC/UCa
PLUi	UC	N/Nl/UA/UAp/UB/UV/UP

Zones PLU 2019 :

- La zone UA est une zone dense. Cette zone à vocation à accueillir principalement des logements, des commerces et des bureaux avec des sous-secteurs UAa et UAb dont la densité est légèrement plus faible.
- La zone UC est une zone de transition entre la zone UA et le secteur résidentiel UE. Cette zone de densité moyenne à vocation à accueillir principalement des logements, des commerces et des bureaux avec un sous-secteur UCa d'une densité plus faible.
- La zone UE est destinée à l'habitat et aux activités compatibles avec l'habitat C'est une zone à caractère résidentiel à dominante pavillonnaire.

Zones PLUi :

- La zone N est une zone naturelle et agricole,
- La zone Nl est une zone naturelle de loisirs,
- La zone UA est une zone de centralités urbaines,
- La zone UAp est une zone de centres anciens,
- La zone UB est une zone intermédiaire,
- La zone UC est une zone pavillonnaire,
- La zone UV est une zone urbaine verte,
- La zone UP est une zone de projet

1.2 – APPROBATION D'UNE CONVENTION D'INTERVENTION DE VEILLE FONCIÈRE AVEC L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL GRAND PARIS GRAND EST ET L'ÉTABLISSEMENT FONCIER D'ÎLE-DE-FRANCE

Mr le Maire : « *Là aussi, c'est une continuité de ce que nous avions mis en place avec l'EPFIF, et qui est repris aujourd'hui par l'adjoint en charge du logement, à savoir, Thomas VAUTRIN, qui l'a travaillé, et qui nous amène à approuver la convention d'intervention foncière proposée par l'EPFIF, et dire que la convention prendra effet à la date de sa signature par toutes les parties, et s'achèvera au plus tard, parce que, que ce soit moi-même ou, eh bien, les futurs dirigeants de cette Ville, pourront au plus tard, mettre une fin à ce contrat avant le 30 juin 2030. Est-ce qu'il y a des questions ? Oui, Monsieur RONDEPIERRE, allez-y. »*

Mr RONDEPIERRE : « Merci, Monsieur le Maire. Alors, je peux vous dire que si j'appartiens à la future équipe dirigeante, pour reprendre vos propos, dans quelques mois, je vous garantis que cette convention, elle se terminera beaucoup plus tôt que prévu, car l'objectif, il faut quand même le donner aux Raincéens, l'objectif de cette convention, alors, effectivement, c'est de faire porter les terrains par l'EPFIF, etc., mais il faut savoir dans quel but. Et je vais lire la délibération. Le début, depuis 2015, l'EPFIF accompagne sur l'ensemble du territoire la commune du Raincy dans le développement de programmes de logements aidés, logements sociaux, disons les choses, au regard de l'état de carence de la commune du Raincy, au titre de la loi SRU. Bref, une fois encore, Monsieur GENESTIER, vous souhaitez accomplir les envies de l'État, qui souhaite construire encore et toujours plus de logements sociaux au Raincy. C'est à cet effet que vous avez modifié avenue Thiers un programme de 12 logements en accession à la propriété, en 12 logements sociaux, c'est-à-dire un programme 100 % social. C'est à cet effet qu'avenue de Montfermeil, vous avez modifié un programme de 12 logements en accession à la propriété, là encore, en 12 logements sociaux, donc un programme 100 % social. Il y a aussi le projet Valère Lefebvre sur lequel vous faites notamment 120 logements. Alors là aussi, vous allez nous faire un laïus en nous disant que ce n'est pas du logement social, mais ce sera 120 logements sociaux. Vous le savez aussi bien que moi. Il y a aussi le programme 100 % social à l'angle de Gambetta et de l'allée du Jardin Anglais. Ma question c'est, on s'arrête quand, Monsieur le Maire ? Vous n'en avez pas assez de faire les quatre volontés de l'État ? Quand est-ce que l'on s'arrête ? Si votre volonté, c'est de mettre du logement social partout, eh bien écoutez, les Raincéens savent maintenant à quoi s'en tenir. Moi, ce n'est pas ma volonté. Je n'ai rien contre le logement social, mais je pense que faire des programmes 100 % sociaux, c'est une très, très mauvaise idée. Si c'est cela la politique de Jean-Michel GENESTIER, eh bien les Raincéens ont intérêt à s'accrocher. Je vous remercie. »

Mr le Maire : « Alors, Madame RAOULT. »

Mme RAOULT : « Oui, bonjour, Monsieur le Maire. Je voulais en venir, moi, aux parcelles acquises visées à l'article 8 de 70 avenue Thiers, 104 avenue Montfermeil, 19T Boulevard de l'Ouest et 50 avenue Thiers. Je voulais savoir quelles étaient les destinations de ces parcelles acquises, de l'acquisition de ces parcelles. Justement, est-ce que c'était logement social ? Mais je vois qu'il y a quand même un garage. Donc voilà, le garage de moto, tout cela. Je voulais savoir les destinations. Merci. »

Mr le Maire : « Merci. Je prends en compte. Je crois que Monsieur SALLE veut prendre la parole. Si vous pouviez me la demander, s'il vous plaît. Allez-y. »

Mr SALLE : « Alors, moi, je voulais donner une explication de vote. Je ne voterai pas cette délibération, un peu pour les mêmes raisons que mes collègues, parce que, bon, l'EPFIF, on sait bien que c'est la majorité départementale. Déjà, je ne comprends pas pourquoi, puisqu'on travaille déjà avec eux, il y a besoin d'une convention. Peut-être que vous allez pouvoir m'expliquer. Mais ensuite, quand on lit le texte, chaque fois qu'ils interviennent, si j'ai bien compris la convention, le pourcentage de logements sociaux, au moins 50 %. Article 5. C'est-à-dire qu'effectivement, je crois que c'est une machine à faire du logement social dans Le Raincy. Et je rappelle depuis 2020 qu'il y avait un moyen de faire du logement social sans déséquilibrer l'équilibre de la population du Raincy. C'est d'exproprier les logements en très mauvais état et sans l'EPFIF. Mais ne pas rajouter des logements sociaux là où il n'y en a pas. Parce qu'alors que l'on a déjà 33 % de logements pour personnes en difficulté, si on rajoute 20 % de logements sociaux, on va arriver à une majorité. Et Le Raincy sera comme la Seine-Saint-Denis. »

Mr le Maire : « Merci. Est-ce qu'il y a d'autres prises de parole ? Monsieur PEREIRA. »

Mr PEREIRA : « Merci. Juste une explication de vote. Je voterai contre cette délibération également. Vous savez que tout ce qui a trait à enlever du pouvoir à la Ville et de sous-traiter, encore une fois, une compétence qui devrait être celle de la mairie, qui mieux que le Maire et son Conseil Municipal peut connaître les sujets locaux et de pouvoir implanter des projets importants pour la Ville ? Vous perdez la main, encore une fois, en donnant ce pouvoir et cette convention. Donc, effectivement, je rejoins mes collègues sur le fait qu'elle ne semble pas aller dans le sens de l'intérêt de la Ville. Merci. »

Mr le Maire : « Il y a Didier GERVAIS qui avait demandé la parole. Je lui laisse la parole. »

Mr GERVAIS : « Bonjour à tous. C'est juste pour recadrer quelque chose. En France, nous avons 5,4 millions de logements sociaux. Donc, j'entends des propos régulièrement ici où on a l'impression que les citoyens qui habitent des logements sociaux sont d'autres catégories, qui sont responsables d'incivilités, voire associées à du communautarisme, systématiquement. Je peux finir ? »

Mr le Maire : « Laissez finir. »

Mr GERVAIS : « Moi, je voudrais juste témoigner auprès des habitants de logements sociaux, même si je suis le seul au Raincy, que je les respecte et je les apprécie, en tant que citoyen, quand ils sont, comme tout citoyen français, respectueux de la République. On entend à longueur de réunion ici que les habitants de logements sociaux sont d'autres catégories. En tout cas, ce n'est pas ma pensée, je tenais à vous le dire. »

Mr PEREIRA : « Ce n'est pas du tout ce qui a été dit, je me permets, personne n'a dit cela. »

Mr GERVAIS : « Merci beaucoup. »

Mr le Maire : « Merci beaucoup. Alors, il y avait Monsieur CUADRADO. Attendez, j'essaye de vous donner la parole. Allez-y. »

Mr CUADRADO : « Merci, monsieur le Maire. Non, c'est intéressant, c'est un sujet qui est intéressant, qui doit rester très calme, et il ne faut pas caricaturer les propos des uns et des autres. Personne autour de cette table n'est contre le logement aidé. Ce qui est évoqué, c'est de faire du 100 % social à certains endroits. Ça crée une ghettoïsation de certains quartiers de Ville. Ce n'est pas propre à la Ville du Raincy, c'est le cas partout. Vous regarderez les villes autour de nous, qu'elles soient de Seine-Saint-Denis ou d'autres départements, c'est la même chose. Si vous faites du 100 % social dans un quartier, vous concentrez les problématiques sociales, qu'il faut impérativement aider et accompagner. Mais on ne fait pas de l'accompagnement en mettant toutes les problématiques du monde au même endroit. Sur la loi SRU, on en a déjà parlé, Monsieur le Maire, et je pense que l'on en est d'accord, c'est une grande réforme qu'il faudrait faire. David vient de l'évoquer, il faudrait remettre les pouvoirs, non pas au Maire, mais au Conseil Municipal en tout cas, pour de vrais choix stratégiques sur le développement urbain de notre Ville.

Mon intervention aussi, c'était pour un petit éclairage pour Pierre-Marie. L'EPFIF, c'est un organisme de la région Île-de-France, mais il faut bien comprendre pourquoi une collectivité, que ce soit un département ou une mairie ou une intercommunalité, fait appel à l'EPFIF, c'est que généralement, cela veut dire que cette collectivité n'a pas les moyens de porter le projet. Aujourd'hui, il faut aussi s'interroger au-delà de la problématique et des questions de logements sociaux, c'est pourquoi la Ville du Raincy a fait le choix de passer par l'EPFIF et non pas d'elle-même porter des projets directement. C'est peut-être qu'il y a des problématiques budgétaires dans notre Ville, mais cela va être intéressant. On aura l'occasion d'en parler lors du rapport d'orientation budgétaire et puis du budget dans quelques semaines. Merci. »

Mr le Maire : « Merci. Est-ce qu'il y a d'autres prises de parole ? Madame RAOULT, mais on essaye de ne pas parler plusieurs fois sur un même sujet. Allez-y. »

Mme RAOULT : « Oui, monsieur le Maire, merci. Je voulais réagir aux propos de monsieur GERVAIS. Moi-même, mon premier appartement, c'est un logement social, donc je ne vais pas du tout dénigrer. Le problème n'est pas forcément les logements sociaux, mais bien évidemment, ce qu'a dit mon collègue, la ghettoïsation, il y a également le problème de l'attribution. C'est-à-dire que vous n'avez pas les clés de l'attribution. 80 % de l'attribution, c'est soit de la préfecture ou autre. Donc nous, on a 20 % grand maximum. Et en plus, c'est la catégorie de ces logements sociaux aussi. On a souvent les bas. Donc moi, si c'est pour loger les enfants des Raincéens qui démarrent dans la vie, il n'y a pas de souci. Mais le problème, c'est que ce n'est pas nous qui attribuons la majorité de ces logements sociaux. Vous n'avez pas la main. Par contre, vous facilitez leur installation. C'est cela que je souhaite souligner dans mon propos. Merci. »

Mr le Maire : « Merci. S'il n'y a pas d'autres interventions, je vais répondre aux interventions de chacun. Je pense qu'il faut que nous fassions de la pédagogie sur le sujet, que nous sortions de postures politiques. Quel est notre écueil principal ? Par la mise en place de la loi SRU qui s'impose à nous. Toutes les lois s'imposent à tous les concitoyens et s'imposent à toutes les collectivités qui sont concernées. Nous, notre objectif, c'est justement de ne pas faire des logements aidés, des logements conventionnés, en masse. Et nous l'avons prouvé. Et lorsque certains d'entre vous mettent en avant, par exemple, la construction qui ressemble à un manoir au carrefour de l'allée Gambetta et du boulevard de l'Ouest, si ce sujet a mis un certain nombre d'années à voir le jour, c'est parce que nous avons été soucieux de la qualité architecturale. C'est parce qu'aussi les Raincéens ont été soucieux dans le quartier de dire : « Écoutez, nous on veut encore mieux et encore plus. » Et donc, lorsque vous avez 10 logements dans un endroit, on ne peut pas dire que c'est de la concentration. Mais si on dit vraiment cela, cela devient extrêmement politique. Ça, c'est un premier sujet. Et à chaque fois, vous le savez très bien, il n'y a pas de concentration de logements aidés ou de logements conventionnés sur notre Ville. On y attache une très grande importance.

Ce que nous souhaitons, comme Monsieur SALLE, c'est qu'il puisse y avoir une migration de certains logements qui, aujourd'hui, sont en déshérence parce que les propriétaires, peut-être, sont vieillissants. Quand je dis peut-être, on connaît certains propriétaires vieillissants qui n'ont plus les moyens, qui n'entretiennent plus leurs logements et qui, malgré tout, les laissent en location. Ils font que l'on se retrouve avec de l'habitat qui est à la limite de l'insalubrité, voire insalubre. Et donc, ceux-là, les faire passer par les fourches caudines d'organisations qui peuvent nous aider, c'est un plus. L'EPFIF en fait partie. Très clairement, lorsque vous avez des propriétaires, c'est pour cela que je serai très étonné de vos votes, qui nous disent « Nous on est prêts », etc., mais on sait toutes les difficultés à pouvoir céder. Eh bien, l'EPFIF arrive comme un intermédiaire. Et il n'est ni départemental, ni strictement d'État. Et comme l'a rappelé Monsieur CUADRADO, la présidence revient à la région. Pour moi, la région, elle est présidée par quelqu'un qui, je pense, nous ressemble un peu, même beaucoup, et qui s'appelle Valérie PÉCRESSE. Avec qui certains, en tout cas moi, j'entretiens de bonnes relations pour justement que nous puissions être aidés.

Madame RAOULT a parlé du 72 avenue Thiers, je peux vous dire que si nous n'avions pas eu comme porteurs l'EPFIF, on aurait là, au bas mot, 50 à 80 logements aidés, conventionnés, comme vous lesappelez, sociaux. Notre objectif, à cet endroit-là, ça n'est pas cela. Il y a aujourd'hui 7 logements. Ces logements doivent être réhabilités. Et pour le reste, nous souhaitons qu'il puisse y avoir une cité des artisans d'art. Et c'est la raison pour laquelle, mais je vous en avais déjà parlé, nous travaillons ardemment avec la Chambre des Métiers et de l'Artisanat depuis un petit moment pour qu'il puisse y avoir cela. Et à chaque fois, on peut avoir aussi des portages, même si l'EPFIF peut porter à certains moments. L'exemple même de la maison de l'allée Nicolas Carnot, cela a été porté par l'EPFIF. Et dès lors que l'on a pu dire que nous n'avions pas l'intention de faire qu'il puisse y avoir des logements aidés sur ce site, et notamment dans notre ancien conservatoire, toujours conservatoire aujourd'hui, parce que nous souhaitons faire un centre de formation pour apprentis en restauration, et ainsi de suite.

Si on regarde les logements aidés, conventionnés, les bailleurs, ils nous disent quoi ? « On a du mal à faire chez vous, parce que c'est plus cher ». Et la convention de l'EPFIF permet, sur un pourcentage relativement restreint, mais de l'ordre de 5 %, d'abaisser les coûts pour qu'il puisse y avoir une éligibilité. Tout cela, pourquoi ? Pourquoi on a fait cela ? Regardez toujours plus loin, regardez, vraiment, je vous en supplie, regardez plus loin. Si nous ne mettons pas ces outils en place, on peut faire plaisir aux gens qui ne veulent pas de logements aidés, etc., mais si nous ne mettons pas ces structures-là, ces conventions, le préfet nous tombe dessus en disant : « Eh bien là, je prends la main, et je vais faire 100 % de logements aidés », et cela ne sera pas 10, mais cela sera 40, 50, etc. C'est cela le sujet de fond. Il me semble m'être exprimé sur le sujet déjà, je vous le redis, je ne vous demande pas qu'il y ait de débat, parce que l'on va passer au vote très vite, mais ayez cela en tête. Ce n'est pas un sujet simple, y compris Monsieur PEREIRA d'ailleurs, donc je comprends sa position, mais il y a en tête tous les outils qui permettent de, et dites-vous qu'il y a une loi qui s'impose à tous, nous sommes à 9,46 % de logements aidés sur cette Ville. 9,46 %. Si c'est trop pour vous, écoutez, pour moi, je trouve que c'est un bon équilibre, mais il faut effectivement les suivre, et nous les suivons, pas à pas. Je vous propose de voter cette délibération. Qui est pour cette délibération ? Merci, merci pour la Ville en tout cas. Qui est contre ? Toute l'opposition est contre, merci beaucoup, Monsieur BELOT y compris, parfait. »

APRÈS EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE , A LA MAJORITE PAR 18 VOIX POUR [Jean-Michel GENESTIER – Maire, Chantal RATEAU, Montasser CHARNI, Marie-Thérèse CORDONNIER, Didier GERVAIS, Sonia BEAUFREMEZ, Annie SONRIER, Michel BARRIERE, Marc LAMBLIN, Gilbert MINELLI, Nicolas REDON, Steve EGOUNLETI, Thomas VAUTRIN, Michel ROUBY, Olivier BELLATON, Bernard CACACE, Sacha CAUDRON (pouvoir à Sonia BEAUFREMEZ), Jocelyne PAIGNON (pouvoir à Annie SONRIER)], ET 14 VOIX CONTRE [Noël SULPIS, Arlette ACOCA, Michel NUGUES, Patricia BIZOUERNE (pouvoir à Didier BELOT), Sandrine LADISA (pouvoir à Corinne RAOULT), David PEREIRA, Nicolas CUADRADO, Nicolas RONDEPIERRE, Pierre-Marie SALLE, Corinne RAOULT, Nathalie RIBEMONT (pouvoir à Nicolas CUADRADO), Patricia DJOSSOUIVI (pouvoir à Nicolas RONDEPIERRE), Lydia TCHARLAIAN (pouvoir à David PEREIRA), Didier BELOT], DE :

ARTICLE 1 : APPROUVER la Convention d'Intervention Foncière (CIF) proposée par l'EPFIF, l'annexe n° 1 « Modalités techniques d'intervention », qui décline les modalités de travail entre la Commune, l'EPT et l'EPFIF et l'annexe n° 2 « Tableau des parcelles acquises visées à l'article 7 », ci-joints,

ARTICLE 2 : DIRE que la convention prendra effet à la date de sa signature par toutes les parties et s'achèvera au plus tard le 30 juin 2030.

ARTICLE 3 : AUTORISER le Maire à signer et exécuter ladite Convention d'Intervention Foncière (CIF), ainsi que tous les actes en découlant.

2.1 – ENGAGEMENT DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2025

Mr le Maire : « Écoutez, cette délibération vous la connaissez, c'est chaque année la même chose, vous avez les chiffres. C'est-à-dire qu'avant que le budget ne soit voté, il faut autoriser la possibilité d'assurer les investissements nécessaires à la bonne marche de la Ville, et donc, autoriser la possibilité, parce que Monsieur SALLE avait posé une question en Commission, d'engager 25 % d'investissements correspondant au budget de l'année N-1, c'est-à-dire 2024. Il est proposé là, comme le font toutes les

communes, que nous puissions avoir la possibilité d'engager, alors là il ne nous reste plus qu'un mois, quelques investissements d'ici au vote du budget primitif de la Ville. Monsieur SALLE, je crois que l'on vous a envoyé des réponses à vos questions. »

Mr SALLE : « Oui, cela fait 850 000 euros de dépenses, si j'ai bien compris ce que m'a envoyé Monsieur PÉRON, donc cela me rassure un peu, parce que j'avais peur que ce soit un pourcentage du budget plutôt que la consommation de budget, et j'observe qu'il y a 700 000 euros là-dessus pour le pôle culturel. »

Mr le Maire : « C'est cela, c'est cela. Voilà, je ne sais pas s'il y a des questions, s'il n'y a pas de questions, on va pouvoir passer au vote. Qui est pour cette délibération ? Alors, Monsieur SALLE, compris, merci. Qui est contre ? Il n'y a pas donc d'abstention ou de refus de vote, merci beaucoup, la délibération est approuvée. »

APRÈS EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE , A LA MAJORITE PAR 19 VOIX POUR [Jean-Michel GENESTIER – Maire, Chantal RATEAU, Montasser CHARNI, Marie-Thérèse CORDONNIER, Didier GERVAIS, Sonia BEAUFREMEZ, Annie SONRIER, Michel BARRIERE, Marc LAMBLIN, Gilbert MINELLI, Nicolas REDON, Steve EGOUNLETI, Thomas VAUTRIN, Michel ROUBY, Olivier BELLATON, Bernard CACACE, Sacha CAUDRON (pouvoir à Sonia BEAUFREMEZ), Jocelyne PAIGNON (pouvoir à Annie SONRIER), Pierre-Marie SALLE], **ET 13 VOIX CONTRE** [Noël SULPIS, Arlette ACOCA, Michel NUGUES, Patricia BIZOUERNE (pouvoir à Didier BELOT), Sandrine LADISA (pouvoir à Corinne RAOULT), David PEREIRA, Nicolas CUADRADO, Nicolas RONDEPIERRE, Corinne RAOULT, Nathalie RIBEMONT (pouvoir à Nicolas CUADRADO), Patricia DJOSSOUIVI (pouvoir à Nicolas RONDEPIERRE), Lydia TCHARLAIAN (pouvoir à David PEREIRA), Didier BELOT], **DE :**

ARTICLE 1 : AUTORISER Monsieur le Maire à engager, à liquider et à mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2025 dans la limite du quart des crédits votés au budget primitif 2024

ARTICLE 2 : DIRE que les crédits seront inscrits au budget primitif 2025 sur les chapitres budgétaires identifiés.

2.2 – DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE ET PRÉSENTATION DU RAPPORT SUR LES ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2025

Mr le Maire : « Nous allons donc passer à l'élément majeur de notre Conseil Municipal, il s'agit du rapport d'orientation budgétaire. Très clairement, j'avais souhaité être très long, prolix, à l'occasion de la Commission de la vie municipale, pour que nous puissions avoir les échanges les plus nourris. Alors je ne dis pas que l'on a eu des échanges nourris, mais on a pu échanger sur un certain nombre de sujets, et le compte rendu de la Commission de la vie municipale en témoigne. Ce que je vous propose, c'est de vous donner des éléments vraiment synthétiques, pour que cela ne dure pas trop longtemps. Je m'étais adressé aux différents responsables des différents groupes de l'opposition pour savoir si vous alliez nous proposer un rapport d'orientation budgétaire, au moins quelques lignes. Vous ne nous avez pas donné non pas vos éléments, je ne souhaitais pas les avoir à l'avance, mais c'était simplement pour faciliter nos échanges, et que cela soit plus convivial, mais vous n'avez pas souhaité le faire, et donc on va le faire, j'espère toujours dans la convivialité qui s'impose. Le Conseil Municipal d'aujourd'hui, permet de rappeler un contexte économique et financier, un contexte incertain, avec une croissance modérée, une inflation qui est à +1,6 %, qui est moins importante que les années précédentes, et puis

une réforme fiscale impactant les finances locales, qui a été, vous le savez bien, vous avez suivi l'actualité de notre gouvernement, extrêmement difficile, mais qui a permis d'apporter des décisions, presque juste à temps, sur ces sujets. Le gel de la dotation globale de fonctionnement, la fameuse DGF, est maintenu à 27,2 milliards d'euros, et crée quelques incertitudes budgétaires, puisque nous devrions avoir les mêmes recettes en DGF. Mais comme nous l'avons ajouté dans l'envoi que nous avons fait il y a quelques jours de cela, nous aurons une pension particulière, de l'ordre de 64 000 euros, qui correspond au fait que nous sommes une Ville dite riche, bien gérée, et avec des atouts particuliers. 2 000 communes sur les 34 000 communes de France auront la joie, ou plutôt l'amertume, de payer cette ponction complémentaire, et pour nous, elle est aujourd'hui capée à hauteur de 64 000 euros.

La revalorisation des bases fiscales, cela nous en avons parlé aussi fortement, puisque dans le cadre de la Commission de la vie municipale, les bases fiscales, c'est-à-dire l'État dans le cadre du projet de loi de finances, et donc les bases seront augmentées cette année de 1,7 %, encore une fois, pour la taxe foncière et pour la taxe d'habitation qui n'a été maintenue que pour les résidences secondaires. Nous avons à subir également une hausse des cotisations de la CNRACL, pour le personnel, impact sur les charges communales avec une augmentation progressive sur 4 ans. Le montant, je vous le dis de mémoire, est de 72 000 euros.

Là aussi, on vient rajouter, mais on le verra dans le budget plus précisément. Et puis une réduction du fonds de compensation pour la TVA, le fameux FCTVA, avec moins de financements pour certaines dépenses d'entretien, mais le gouvernement en place a maintenu le niveau de remboursement du fonds de compensation de la TVA sur les investissements, ce qui est un élément important pour nous, compte tenu des investissements que nous avons engagés pour le Pôle culturel notamment. Concernant les recettes de notre budget, nous avons une augmentation des recettes fiscales grâce à la revalorisation des bases, qui est prévue et décidée par l'État, malgré des baisses de taux, donc vous savez que la décision que nous avons prise et qui a été validée par tous ceux qui étaient dans la majorité à l'époque, je ne veux pas faire réfléchir ceux qui ont voulu passer le cap d'aller dans l'opposition, mais il faut quand même qu'il y ait une continuité des votes parce que sinon il y aurait une inconsistance sur ce sujet. Nous avons souhaité pendant les trois dernières années, nous sommes à la quatrième année de baisse des taux de la taxe foncière, et comme je l'indiquais en Commission, nous proposerons de baisser les impôts de 0,2 %, c'est évidemment faible, nous avons eu des baisses de 0,1 %, 0,3 %, 0,4 % et maintenant 0,2 %, et donc le total de la baisse cumulée sera de 1 % sur ce mandat.

La reprise des droits de mutation immobilière, qui avait été estimée, après une chute en 2023, plutôt à la baisse, nous a donné une belle surprise puisque nous sommes à 838 000 € au lieu des 750 000 € que nous avions prévus. Diminution des dotations de l'État en raison de la richesse fiscale de la Commune, j'en ai parlé tout à l'heure, et puis une recette stable issue des services publics, avec les tarifs municipaux, les participations d'organismes publics comme la CAF, dont vous savez probablement que la plupart des recettes de la CAF nous arrivent avec plus d'un an de retard, cela aussi, je pense que toutes les collectivités, toutes les communes sont à la même enseigne. Nous souhaitons, en termes de dépenses, assurer une maîtrise des dépenses de fonctionnement, malgré l'inflation, malgré les ponctions, nous souhaitons assurer une maîtrise de ces dépenses, avec une baisse des charges générales, grâce à des négociations et une optimisation des dépenses, notamment la négociation sur les nouveaux marchés qui sont en cours de renouvellement, une hausse légère des charges de personnel, à +7,2 millions d'euros, en raison en particulier des revalorisations salariales et des hausses de cotisations. Une gestion rigoureuse de la dette, nous en avons parlé, et la nouvelle dette qui est liée au Pôle culturel, je vous en ai parlé également, puisque nous avons un emprunt en particulier qui est capé sur le livret A et qui nous a permis, dès le premier mois, de faire baisser le taux de cet emprunt de 1 %. Nous le ferons rebaisser à nouveau lorsque le livret A va baisser à nouveau, malheureusement pour les épargnants que vous pourriez être, que les Raincéens sont, probablement, de 1 % en plus.

Concernant les investissements majeurs, c'est la finalisation du Pôle culturel. Je vois avec Montasser CHARNI, Didier GERVAIS s'est aussi beaucoup engagé sur ce sujet, que nous puissions arriver au terme du mois de septembre pour l'ouvrir. On est lié à la capacité des entreprises, cela avance plutôt vite. Dans les dernières semaines, il y a eu une accélération parce que l'on a demandé constamment à ce qu'il puisse y avoir peut-être plus d'ouvriers, plus d'actions, etc., et les entreprises, selon leur rythme et

leur capacité, l'ont fait et c'est plutôt une bonne chose. Modernisation de la voirie et des bâtiments scolaires, cela fait partie de nos objectifs. La voirie, vous l'avez vue avec l'allée du Plateau, vous l'avez vue avec le boulevard de l'Ouest et cela va se poursuivre. Les bâtiments scolaires, on avait parlé, notamment avec Monsieur PEREIRA, de l'escalier pour accéder à la cantine de l'école Thiers, et puis une série d'investissements, je pense au toit de l'école des Fougères, je pense aussi à des investissements sur la sécurité électrique de plusieurs bâtiments, et notamment de l'école maternelle et élémentaire des Fougères, qui devraient être réalisés d'ici à l'été.

Le renforcement de la sécurité, l'extension de la vidéosurveillance, nous en avons parlé largement. Nous avons déjà dans le courant de l'année, fin de l'année dernière, modifié et changé quatre caméras, ajouté une caméra supplémentaire et puis nous allons accélérer pendant cette année 2025 l'extension de la vidéosurveillance.

Le développement de la digitalisation des services municipaux, ce n'est pas un sujet d'ailleurs qu'en termes d'opposition vous aviez évoqué, mais que j'évoque moi systématiquement dans toutes les réunions. Il est important que nous répondions plus vite et mieux à la population. Nous avons lancé il y a quelques semaines une activité de digitalisation des services municipaux, à la fois sur l'urbanisme, c'est fait, mais aussi sur la partie état-civil et d'autres, mais pour répondre d'une façon générale, pour le tout venant des courriers, nous ouvrons des tickets, nous les fermons quand nous avons l'assurance qu'une réponse a été fournie, et en particulier par écrit.

L'optimisation du patrimoine, je le dis depuis plusieurs années, par la vente de biens pour financer notamment les projets structurants. Deux maisons et un appartement ont été vendus. Je le redis en séance plénière du Conseil Municipal, pour une vente de 664 000 euros, nous n'avions pas besoin de ces biens et aujourd'hui cet argent rentre pour financer en particulier le Pôle culturel, une partie de l'investissement.

Les relations avec les partenaires institutionnels, la métropole du Grand Paris, Grand Paris Grand Est, et notre objectif est de pouvoir faire que les services qui dépendent de ces institutions soient améliorés, en particulier l'assainissement, sur lequel on n'a jamais de question, mais je peux vous dire que cela préoccupe toujours un Maire et c'est dans son activité probablement une vingtaine de pour cent des montants passés sur les questions d'assainissement. Je pense que l'on devrait peut-être plus en parler, on pourrait d'ailleurs organiser des commissions sur ces sujets. Participer aux syndicats intercommunaux comme le Sigeif et le Sipperec sur la question de l'énergie et de la transition numérique, et puis assurer un soutien accru au CCAS et aux pompiers. Alors, les pompiers sont différents du CCS évidemment, on ne les met pas dans la même organisation, ils ont des tâches très différentes pour renforcer l'action sociale et la sécurité. Le CCAS a approuvé hier soir son débat d'orientation budgétaire et le vote du budget du CCAS se fera, je crois, juste après le vote du budget de la Ville. La stratégie par politique publique, je vous l'évoque très vite. Augmentation des effectifs de la police municipale, l'extension du plan de vidéosurveillance. En termes de commerce, 25 nouveaux commerces installés en 2024 avec l'obtention du Coquelicot d'or pour la dynamisation commerciale avec des demandes de subventions, une en particulier pour le programme centre-ville vivant qui, je l'espère, nous permettra d'obtenir les 350 000 euros demandés par Sonia BEAUFREMEZ.

L'urbanisme, c'est l'adoption du PLUi, avec une vie permanente où très vite le PLUi va être modifié, parce que quand on adopte une structure de 5 000 pages de réglementation, il y a forcément des éléments qui poussent à les faire évoluer et nous souhaitons toujours préserver l'identité de la Ville et limiter les constructions collectives. Pour la petite enfance, augmentation des places en crèche, c'est fait ; et l'excellence des écoles du Raincy avec des investissements numériques, c'est quasiment fait, je regarde Marie-Thérèse CORDONNIER et en infrastructures dont on vous parlera à souhait dans une Commission spécifique. Concernant les mobilités, vous le savez, on est toujours, et pas que dans la communication, mais on est dans l'action. Je regarde en particulier une élue qui sait mettre sur les réseaux quelques petits commentaires vachards, mais je pense qu'il ne faut pas être vachard, il faut surtout apporter sa note pour faire que cela avance. Je ne suis pas la responsable de la RATP ou de la SNCF, ni même d'Île-de-France Mobilités, mais en tant que Maire, eh bien il faut savoir pousser pour que ces dossiers soient vus peut-être un peu différemment, et c'est la somme des actions des différentes

collectivités qui le fait. Renforcer les liaisons de transport vers La Défense et Nanterre, et surtout les améliorer, et poursuivre les négociations pour l'installation de l'ascenseur à la gare du RER E. Comme vous le savez, les discussions se poursuivent et avancent plutôt bien sur la ligne 11, puisque les moyens ont été dispensés par la Région et l'État pour les études. Maintenant, il faut pousser pour que cela aille au plus vite et qu'il n'y ait pas, c'est en tout cas la décision de Valérie PÉCRESSE, pour l'instant informelle, mais je pense qu'elle la formalisera, après une rencontre avec elle, qu'il n'y ait pas de station de métro entre Rosny et la gare du Raincy, elle est sur cette ligne-là, nous sommes aussi sur cette ligne-là, pour que cela coûte moins cher et que l'on puisse aller plus vite lorsque le métro sera en place. En termes de sport et culture, alors un chiffre, l'activité menée par Didier GERVAIS sur les clubs sportifs et sur le sport en général, ce chiffre c'est 4 500 adhérents aux clubs sportifs.

Je peux vous dire qu'hier soir, il y avait du Hand Fluo, c'est une association qui a 150 adhérents, il y avait plus de 120 personnes, des enfants jusqu'aux ados. C'est vrai que cela fait sourire, mais c'est une animation, cela s'est super bien passé, on a des dirigeants sportifs qui sont au niveau. Et ça, cela avait été fait à la suite du Blackminton, qui avait été aussi une belle opération. D'autres sont prévues, sur beaucoup de sports, ils sont nombreux et j'espère que l'on pourra avec Didier GERVAIS vous dévoiler quelques éléments d'ici à quelques semaines sur de grandes manifestations sportives. Quoi qu'il arrive, le 25 mai, c'est les 10 km et il faudra que nous soyons tous autour des sportifs, ou même sportifs nous-mêmes, puisque je sais que certains d'entre vous s'adonnent à la course et donc on espère vous y retrouver.

Le développement en termes de culture, du pôle culturel, évidemment, et le renforcement des événements culturels, vous l'avez vu, ce n'est pour moi pas forcément de la culture, c'est plus de l'animation, mais pouvoir se lier avec une boutique du Raincy, qui est une école privée de musique moderne, et faire que l'on fasse Star des années 80, sous l'égide d'Annie SONRIER, les gens réservent, cela va être une soirée encore incroyable. Cela participe à cette animation et au fait que tous les publics sont aussi concernés. Au passage, le Thé dansant, c'est peut-être moins le même public, normalement le prochain c'est le 30 mars. La promotion du Raincy pour les tournages de films et séries, je peux vous dire que l'on s'adonne beaucoup. Nous faisons du marketing territorial et on le transmet à tous ceux qui font les repérages. On commence à tous les connaître, alors je dis tous, peut-être pas, mais on en connaît beaucoup, et on va continuer à faire qu'il y ait des films. Là on est sur une phase un peu plus descendante, il y avait l'actrice Sandrine KIBERLAIN, qui était là l'autre jour, que l'on a rencontrée, avec le directeur de cabinet. Là on est plutôt sur un clip dans le parc aquatique, et ainsi de suite, et j'espère qu'en juin, on devra avoir une belle annonce avec un grand format.

Fiscalité locale, écoutez, pas d'augmentation des impôts, au contraire une diminution sur ce mandat, et puis on peut noter que depuis 11 ans, il n'y aura pas eu, sur ces 11 années, d'augmentation de l'imposition locale, donc une nouvelle baisse cette année, une gestion optimisée des ressources sans hausse de la pression fiscale. Ce budget tel qu'on le présente, non pas aujourd'hui, mais on le présentera, dans le cadre du rapport sur les orientations budgétaires qui est celui-ci, c'est un budget 2025 qui vise à maintenir un haut niveau de services, tout en préservant une gestion financière saine, la Ville met l'accent sur la sécurité, l'éducation, le commerce, le numérique et la culture, sans oublier évidemment l'ensemble des activités sportives, tout en maîtrisant son endettement et en réduisant les impôts locaux. J'ai voulu être rapide, parce que je crois qu'il faut que l'on puisse se donner le temps, peut-être d'un débat, et puis s'il n'y a pas de débat, au moins, l'essentiel, c'est que vous puissiez avoir tous ces éléments.

Je rappellerai au public que, et j'ai demandé à l'administration particulièrement, qu'il puisse y avoir, dans le cadre du compte rendu sommaire du Conseil Municipal, que l'on y ajoute le rapport d'orientation budgétaire, pour que les Raincéens puissent s'approprier aussi l'ensemble des données de ce rapport d'orientation budgétaire. Voilà. Est-ce qu'il y a des questions, des envies de partager, ou des volontés de poser vos orientations ? S'il n'y en a pas, on va acter. Alors, je vois du vert, Madame RAOULT, c'est cela ? Parce que des fois, les micros ne sont pas en face de vous. Alors, Madame RAOULT, allez-y. »

Mme RAOULT : « En préambule de mon intervention, je souhaitais souligner votre maîtrise à la perfection de l'art de la rhétorique, pour ne pas répondre aux questions que l'on vous pose ici. Je voulais souligner également à l'adresse de mon collègue qui s'exprimait plus tôt que je n'ai pas de leçons de morale à recevoir. Et je m'inscris, politiquement, dans la politique municipale menée par Éric RAOULT, qui maintenait un habitat équilibré au Raincy. Monsieur le Maire, vous êtes félicité de 9 % de logements aidés. Quel est votre objectif ? 25 % ? Les Raincéens ont le droit de savoir. Donc, vous n'avez pas également souhaité répondre sur la destination des quatre autres parcelles. Donc, j'espère que les voisins de ces parcelles apprécieront. Est-ce que ce sera du 50 % ou du 100 % de logements sociaux ? D'autre part, maintenant, à la fin de cet aparté, je voulais parler des investissements que vous avez faits pour notre Ville.

Vous n'avez pas beaucoup investi pour le quotidien ni pour l'avenir des Raincéens. À part, effectivement, l'érection du Pôle culturel, qui, j'espère, sera terminée avant la fin de votre mandat. Et je m'étonne quand même que la salle soit plus petite que le précédent Centre culturel, Thierry Le Luron, dont la rénovation ne nous aurait coûté que maximum, 5 millions d'euros. À l'inverse, nous sommes maintenant, je crois, à 31 millions d'euros. Peut-être que vous ferez quelques économies. Mais je pense qu'en fait, si vous voulez, le souci, c'est que, comme il y a 3 200 m² au lieu des 3 400 m² auparavant, cela devrait nous coûter logiquement 3 000 euros. Or là, on est quand même bien au-delà. Bien au-delà, du coup. J'espère que l'on aura des explications. Je souhaiterais avoir tous les chiffres des dépenses du Pôle culturel. D'autre part, pour votre politique de personnel municipal, vous vous targuez d'avoir fait des choses pour le personnel municipal, mais vous ne faites que respecter la loi. Tout simplement. Voilà. Donc, d'autre part, je voulais également parler, cela je suis peut-être une des rares ici, mais je tiens à le souligner, que je suis contre cette marche forcée vers l'externalisation de nos services publics. Voilà. C'est dit. Je ne suis pas pour le tout service public. Mais le souci, c'est que cela nous conduit souvent à de la rigidité budgétaire. Parce qu'il y a des contrats de longue durée et il y a des risques, en cas de défaillance du prestataire, des problèmes de sécurité. Vous dites qu'externaliser, c'est plus efficace, mais si c'est vraiment le cas, pourquoi vous changez systématiquement de prestataire à chaque fin de contrat ? En ce qui concerne la crèche, la communication, d'autres choses. Donc vous parlez de sécurité également. Écoutez, la sécurité, je vois que l'effectif de police municipale n'augmente pas. Donc on est largement inférieur aux communes avoisinantes de Clichy-sous-Bois, Livry-Gargan, Villemomble, Pavillons-sous-Bois. Toutes ces villes aux alentours ont des effectifs de police municipale largement plus élevés et de la vidéosurveillance également qui est effective et qui fonctionne. Voilà. Je vais m'en arrêter là, puisque je vais laisser peut-être la parole à mes collègues qui voudront effectivement intervenir. »

Mr le Maire : « Merci Madame. Alors qui veut ? Je ne sais pas. Je vois deux verts. La couleur, évidemment. Il y a Monsieur RONDEPIERRE, je n'avais pas vu, excusez-moi. Mais Monsieur SALLE, vous vouliez ou pas ? Alors, Monsieur PEREIRA, je ne sais pas si c'était le meilleur ordre. Allez-y, monsieur. »

Mr PEREIRA : « Je vais essayer de ne pas paraphraser les éléments de Corinne RAOULT, parce que pour certains, je suis assez d'accord avec elle. Et je vais essayer de la compléter, du moins, par ce qui me semble important. On sait que le débat de l'orientation budgétaire, c'est un moment clé dans la vie municipale. C'est ici que l'on définit les priorités de la Ville pour les habitants et pour l'avenir. Malheureusement, à la lecture de ce rapport, une évidence s'impose : ce budget manque d'ambition. Il manque d'ambition, en particulier pour les familles, pour les infrastructures, pour l'écologie, pas nommée une seule fois dans ce rapport, et surtout pour l'avenir du Raincy.

Alors, quel est le projet pour nos enfants ? On le sait, une Ville attractive, c'est une Ville qui investit dans les écoles, dans l'éducation, dans la jeunesse. Mais dans ce rapport, on a quelques petits travaux d'entretien, des travaux que l'on attend depuis plus de sept ans, des rafraîchissements ici et là, mais aucun projet structurant, aucune modernisation en profondeur, aucun mot sur la performance des prestataires extérieurs, comme l'a souligné Corinne. Pourtant, nos écoles et nos crèches sont toutes vieillissantes.

On parle ici du quotidien des familles, de leur organisation, du bien-être. Je ne rentre même pas dans le sujet de la difficulté du site Internet pour les familles, qui n'est absolument pas moderne et absolument pas adapté. Au-delà des écoles, nos infrastructures sont oubliées. La Ville s'abîme. Les routes, les trottoirs, les équipements sportifs, vous en avez parlé de sport, de la dynamique sportive. Je ne peux que féliciter les associations sportives qui arrivent à se démener et trouver des solutions pour les Raincéens et pour les enfants du Raincy, avec des infrastructures, je pense que même à l'époque de l'URSS, on n'avait pas des choses aussi délabrées.

Les rues abîmées et les trottoirs impraticables pour les poussettes et les personnes à mobilité réduite. Ça fait déjà à la fin de votre dernier mandat que l'on en parlait, puisque c'était dans le programme de la grande majorité de vos opposants. Des infrastructures sportives vieillissantes, alors que la demande ne cesse d'augmenter, on en a parlé. Le cadre de vie qui se dégrade, faute d'entretien et de modernisation à la hauteur des attentes des Raincéens. Une Ville, ce n'est pas seulement des chiffres dans des tableaux, c'est un espace où on vit, où on se déplace, où on grandit. On n'a aucune vision d'ensemble. Vous ajoutez comme cela, pêle-mêle, des petits trucs et vous n'avez aucune vision et aucune ossature dans votre projet. J'en ai parlé en introduction, il n'y a aucune ambition écologique et nous prenons un retard inquiétant. Nous sommes en 2025, aujourd'hui toutes les villes investissent dans la transition écologique, la réduction de leur empreinte carbone, la modernisation énergétique de leurs bâtiments, mais au Raincy, rien. Pas de rénovation énergétique ambitieuse des bâtiments publics, aucune politique claire pour le développement des mobilités douces, des promesses de voitures électriques, à chaque fois ce sont des promesses. De toute façon, on voit rarement, c'est comme l'ascenseur d'ailleurs de cette mairie, cela n'arrive jamais. Alors effectivement, on est à quelques mois de la fin de votre mandat et il est important pour vous de communiquer sur des projets qui sûrement, comme tous les autres, n'aboutiront pas.

Aucune politique claire sur les mobilités douces, je disais. Aucune piste cyclable. Où sont les solutions pour encourager les alternatives à la voiture ? Nous avons pourtant des engagements à tenir. Les objectifs du développement durable, que vous avez refusé en début de mandat d'adopter pour cette Ville, sont une nécessité. Ce rapport budgétaire les ignore totalement. Mais la grande place de ce rapport budgétaire, comme l'a souligné Corinne, c'est le pôle culturel. Le pôle culturel, le pôle culturel et encore le pôle culturel qui bloque tout le reste. Les finances de la Ville sont asphyxiées par un projet qui à l'origine devait être ambitieux, mais qui est devenu un gouffre financier. On passe de 10 millions à l'origine, à 25 millions, et ce n'est pas terminé. C'est marqué sur mon site Internet si vous voulez avoir plus de détails. Visiblement, vous n'avez pas l'air informé. Son coût initial a plus que doublé et aujourd'hui c'est tout le reste qui est sacrifié pour le financer.

Ne nous méprenons pas, la culture est essentielle. Mais faut-il pour autant mettre en péril tous les autres investissements pour un projet dont la gestion budgétaire a été totalement mal maîtrisée ? Nous aurions pu faire autrement, nous aurions dû faire autrement et nous aurions pu anticiper, mieux répartir nos ressources. Mais aujourd'hui, nous nous retrouvons face à une impasse budgétaire qui paralyse notre capacité d'action pour d'autres priorités essentielles.

Ce rapport d'orientation budgétaire est décevant, je l'ai dit. Il ne prépare pas l'avenir, il ne répond pas aux besoins de la famille, il ne modernise pas nos infrastructures, il ne prend pas en compte les défis environnementaux. Ce n'est pas simplement un manque d'ambition, c'est un manque de vision. Vous l'avez dit tout à l'heure, je vous en supplie, prenez de la hauteur et de la vision. Je vous fais la même supplication aujourd'hui. Le Raincy mérite mieux. Il est temps de repenser votre stratégie, de faire des choix courageux, de donner un cap clair à notre avenir. Parce qu'un budget, ce n'est pas seulement une question de gestion comptable, c'est une vision de la Ville que nous voulons pour demain. Et avec ce rapport, demain semble beaucoup trop et ressemble beaucoup trop à hier. »

Mr le Maire : « Merci beaucoup. Merci du fond du cœur, Monsieur PEREIRA, pour votre engagement oral. Alors, j'ai Monsieur RONDEPIERRE, Monsieur CUADRADO. C'est Monsieur RONDEPIERRE qui veut parler en premier ? Je ne sais pas, vous me dites, on y va. Allez-y. Est-ce que c'est bon ? Non, ce n'est pas bon. Allez-y, monsieur. »

Mr RONDEPIERRE : « Merci beaucoup. J'ai pu voir à travers les interventions de mes collègues que l'on partage un peu tous le même constat. Sauf vous, Monsieur Le Maire, c'est de dire à quel point vous êtes à côté de la réalité. À travers ce rapport que vous nous présentez, on est dans un exercice d'autosatisfaction, comme chaque année. Tout va bien, tout se passe pour le mieux, les Raincéens sont contents. Enfin bref, vous faites parler tout le monde à leur place. Le problème, c'est qu'il y a quelque chose qui vous fait mal et qui fait très mal à votre copie. C'est le réel qui se confronte à cette copie. Et dans votre volonté de démontrer l'indémontrable, vous mentez, Monsieur le Maire.

Vous me faites penser à un personnage des Guignols de l'info, rappelez-vous, que l'on appelait Supermenteur. Et donc, dans cet exercice d'autosatisfaction, M. Le Maire, une fois encore, vous nous dites, comme toujours, que vous vous félicitez que la Ville du Raincy réponde aux objectifs du préfet en construisant des logements sociaux. Vous disiez tout à l'heure : « Si on ne fait pas cela, vous n'imaginez pas ce qui va se passer, etc. » Moi, j'ai connu votre prédécesseur et je peux vous dire qu'il ne se laissait pas faire et qu'il a su protéger la Ville. Cela veut dire que notre Maire n'est pas capable de protéger la Ville face aux ambitions néfastes de l'État. Donc, là, vous vous satisfaites de cela. Très bien. Dont acte. Vous nous dites également que vous avez réussi à négocier avec les entreprises et que, donc, on paye moins, etc. Alors, les entreprises, pour beaucoup, qui sont des PME, notamment, elles nous écrivent, elles ont le couteau sous la gorge. Elles nous disent « La mairie ne nous paye pas. Ils ne veulent pas nous rémunérer pour le service accompli. » Mais, une fois encore, là, vous nous dites « J'ai bien négocié. » Alors, pas payé, je ne sais pas si cela s'appelle bien négocier. Vous vous vantez que les charges de personnel baissent et vous dites que dans les villes d'une autre strate, cela a augmenté. Oui, enfin, je ne suis pas sûr que la qualité du service public ait autant diminué dans les villes de même strate. Parce que vous avez tellement enlevé du personnel qu'aujourd'hui, on se retrouve avec un service public, malheureusement, d'une qualité déplorable. Et ce n'est pas les agents que je remets en question. Ce que je remets en question, c'est votre gestion. Pour rappel, quand vous êtes arrivé en 2014, il y avait environ 360 employés municipaux. »

Mr le Maire : « 325, exactement. »

Mr RONDEPIERRE : « Très bien, vantez-vous. Peut-être est-ce trop. Aujourd'hui, on est à 110. Sans doute est-ce trop peu. Et on a Jean-Michel GENESTIER, sans doute, par le biais des relations presse, que nous payons 50 000 euros chaque année, qui va sur BFMTV et qui nous dit « J'ai diminué le personnel communal et je peux vous dire que les Raincéens sont contents ». Ah bon ? Ah bon ? Mais dis donc, si les Raincéens sont contents de la politique menée par Jean-Michel GENESTIER, il va falloir me les présenter parce que je ne les vois pas. Ils ne sont même pas satisfaits autour de cette table, puisque je rappelle qu'il y a eu plus de 10 démissions au sein de l'équipe municipale de Jean-Michel GENESTIER. Certains de nos collègues, je ne les citerai pas, qui sont encore dans la majorité, réfléchissent aujourd'hui à quitter cette majorité, car ils ne sont plus en adéquation avec la politique menée par Jean-Michel GENESTIER. Mais comme toujours, je le disais, vous fanfaronnez. Vous fanfaronnez en nous disant « J'ai une bonne gestion des finances communales », etc. Alors la bonne gestion des finances communales, c'est simple. Jean-Michel GENESTIER, c'est « Je finance le pôle culturel ». On était à 10 millions d'euros au début. Là, effectivement, on avoisine les 31 millions, peut-être les 35 millions. Le même pôle culturel qui devait arriver en 2019, le même pôle culturel qui devait arriver en 2020, le même pôle culturel qui devait arriver en 2022, le même pôle culturel que l'on nous promet aujourd'hui pour la fin de l'année 2025. Eh bien, moi, je prends le pari, le pôle culturel ne sera pas livré d'ici aux élections municipales, c'est-à-dire en mars 2026. Donc tout le mandat, on n'aura fait qu'investir pour un pôle culturel que l'on ne voit pas. Et pour investir pour ce pôle culturel, qu'est-ce que l'on fait ? Eh bien, on vend les biens communaux. On vend les biens communaux, les bijoux de famille, comme on pourrait dire, d'une manière un petit peu plus commune, pour pouvoir masquer la mauvaise gestion et le gouffre du pôle culturel. Et on vend même le terrain, je rappelle Valère Lefebvre, pour lequel, M. le Maire, vous n'avez pas voulu avoir un débat. D'ailleurs, il semblerait que vous ne vouliez pas un débat sur les orientations budgétaires, car je ne vous vois plus. Et vous n'avez pas voulu un débat autour de Valère Lefebvre. Et résultat, vous avez vendu le terrain. Je ne sais pas combien la Ville va récupérer,

mais on sait très bien que toutes les billes qui vont être récupérées grâce à cette vente seront réinjectées dans le gouffre du pôle culturel. Donc, j'ai envie de vous dire, parce que tout à l'heure, vous nous demandiez nos orientations, M. le Maire. Eh bien, elles sont très simples, nos orientations. Moi, j'aimerais un peu plus d'ambition pour l'éducation. Quand je vois l'état, malheureusement, de nos écoles, le compte n'y est pas. Je voudrais un peu plus d'ambition pour la sécurité. Je rappelle, je parlais du personnel tout à l'heure, quand Jean-Michel GENESTIER est arrivé à la tête de la Ville du Raincy, il y avait dix policiers municipaux. Aujourd'hui, il y en a moins.

Pourtant, la sécurité, je crois que c'est la première des priorités. Cela ne s'est pas amélioré en un peu plus de dix ans. Je rappelle par ailleurs que les caméras, contrairement à ce que vous dites, M. le Maire, ne fonctionnent pas. Il faut arrêter avec cette chimère.

J'aimerais aussi de l'ambition dans la voirie. Il y a des nids de poules un peu partout. L'avenue de la Résistance, enfin l'avenue du col du fémur, comme j'ai l'habitude de l'appeler. Le problème n'est toujours pas réglé et les accidents sont monnaie courante. Les Raincéens sont clairement, notamment, les publics les plus fragiles, en danger. La propreté, le compte n'y est pas. Les bâtiments publics, le compte n'y est pas. Je vous rappelle quand même, parce que je dis que vous n'avez rien fait durant ce mandat, je suis un peu vache. Vous avez inauguré un dojo qui s'appelle la Raincéenne. Vous l'avez inauguré en 2021. Mais vous n'avez tellement pas entretenu ce dojo, parce que vous n'aviez pas les finances, que vous l'avez fermé en 2024. Rendez-vous compte, on a mis de l'argent pour rénover un bâtiment, on l'a rénové de moitié, puisqu'il semblerait que l'autre moitié, il y avait de l'amiante. Et on a été obligé de le fermer trois ans plus tard. Il y a un autre bâtiment public qui est un symbole de la politique que vous menez, de l'absence de crédit, puisque vous avez tout mis dans le centre culturel. Un autre bâtiment public qui est symptomatique de tout cela, c'est le centre de loisirs allée des Bosquets. Je peux vous dire que quand il y a eu les élections législatives, et que les Raincéens qui votent du côté de ce bureau de vote, justement, ont vu l'état du bâtiment, l'état du centre de loisirs, ils se sont dit « C'est cela que le Maire met à disposition de nos enfants ? Mais qu'est-ce que c'est que cela ? » Donc on a été obligé de le fermer plutôt que de le rénover, parce que forcément, il n'y avait pas les crédits. Ça a été le même problème avec les crèches. Et il aura fallu, parce que vous m'avez ri au nez à l'époque, quand j'avais dénoncé cela en Conseil Municipal, il aura fallu que j'en fasse un tweet pour que vous décidiez de mettre nos enfants à l'abri. Et cela, c'est proprement scandaleux.

Vous êtes un homme de communication. Vous disiez tout à l'heure à ma collègue « Vous écrivez sur Facebook », etc. Mais il n'y a que cela que vous comprenez. On vous a envoyé plein de recommandés. Là encore, vous ne travaillez pas, vous ne répondez pas. Il n'y a que la communication que vous comprenez. S'il faut que je mette sur Facebook tous les problèmes qui ont lieu dans la Ville du Raincy, parce que Jean-Michel GENESTIER ne comprend que cela, et il se met à flipper quand on met les problèmes sur Facebook, eh bien je mettrai tous les problèmes sur Facebook. C'est exactement ce qui s'est passé pour la crèche, et c'est ce que nous continuerons à faire, parce que vous aurez beau essayer de nous bâillonner, nous aurons toujours à cœur de défendre les Raincéens. Et croyez-moi, ce n'est pas toujours facile de vous affronter, mais nous avons cette ambition, c'est protéger les Raincéens.

Nous avons aussi des ambitions en matière de circulation. Le Raincy, c'est un peu devenu la Ville de Paris. Les gens nous disent « Tiens, Jean-Michel Hidalgo vient de débarquer, qu'est-ce que l'on fait ? » Non, ce n'est pas faux, c'est le bazar tous les matins. Peut-être ne voyez-vous pas les Raincéens, je vous en présenterai. Il y a aussi un manque d'ambition en termes de handicap. Là aussi, de beaux discours, mais le réel qui se confronte. Pendant des années, Jean-Michel GENESTIER nous a dit « l'ascenseur de l'Hôtel de Ville ». Rendez-vous compte, si ce Conseil Municipal n'était pas filmé, une personne en situation de handicap ne peut pas accéder à la salle du Conseil. Un jour de mariage, une personne en situation de handicap ne peut pas accéder à la salle du Conseil. Cela fait des années, depuis 2019, la première mandature 2019, Jean-Michel GENESTIER nous a dit « l'ascenseur de l'Hôtel de Ville, allez, c'est parti, on le fait, c'est important », la main sur le cœur. Et aujourd'hui, toujours pas d'ascenseur, la rampe pour aller à la médiathèque, pareil. Bref, tous les bâtiments publics ne sont pas accessibles aux personnes en situation de handicap. Mais derrière, ce sont toujours les beaux discours.

Eh bien, moi, j'en ai un petit peu assez de vos beaux discours, de vos coups de Com, c'est comme la ligne 11 du métro pour essayer de masquer tout cela. « Eh, le métro arrive au Raincy », bien sûr, on y croit. Donc, ces coups de com', j'en ai un petit peu assez.

Et le dernier coup de com', vous nous l'avez fait tout à l'heure, « ah, on a diminué les impôts cette année de 0,2 %. » Sur tout le mandat, cela a diminué de 1 %. Eh bien, c'est là que c'est un peu Super-menteur, comme je disais, parce que si les impôts ont en effet, sur ce mandat, diminué de 1 %, demandez-vous la qualité du service public et la qualité du Raincy de combien a-t-elle diminuée ?

Les gens ne cessent de le dire. « Le Raincy, ce n'est plus comme avant. Et ce n'est pas mieux. » Et je pense que vous en êtes responsable, Monsieur le Maire. Alors, je vous ai donné des orientations, mais la réalité, nous la connaissons, c'est que vous ne les porterez pas. Donc, moi, ma seule orientation, c'est qu'à l'image du personnage qui était représenté par Super-menteur, il a fait deux mandats. Vous en êtes à votre deuxième. Eh bien, j'espère que ce sera là aussi le dernier. Je vous remercie. »

Mr le Maire : « Alors, il y avait Monsieur CUADRADO, peut-être dans le même exercice. On ne sait pas. Je vous laisse la parole. »

Mr CUADRADO : « Merci, Monsieur le Maire. Ce sera un peu différent, puisque ce sont plus des interrogations. Et j'espère que ces interrogations amèneront à des évolutions du futur budget que vous nous présenterez dans quelques semaines. Effectivement, il y a les paroles, il y a les phrases incantatoires. Elles existent depuis 2014. Et nous constatons, année après année, que c'est un peu toujours la même chose. Sauf que je dois tout de même reconnaître quelque chose, Monsieur le Maire, c'est que cette année, ce rapport d'orientation budgétaire, il est un peu moins ambitieux que les autres années. Et donc, je ne vais pas paraphraser ce que mes collègues ont évoqué, mais effectivement, en matière de handicap, c'est la première année que l'on ne voit pas ce projet important, porté depuis de nombreuses années par vous-même, de la mise en accessibilité de la mairie. Est-ce qu'il a disparu ? Est-ce qu'il va revenir ? Est-ce que vous l'imaginez encore ou pas du tout ? Nous, en tout cas, cela nous tient à cœur. Et sur ce projet-là, on vous a toujours soutenu. On a simplement regretté qu'à chaque fois, il soit repoussé d'année après année. Là, le problème, c'est qu'il a carrément disparu du rapport d'orientation budgétaire. Pareil, mon collègue l'a rappelé, vous avez un très gros projet, qui a été d'ailleurs validé à l'unanimité du Conseil Municipal. Mais vous n'êtes pas le seul sur ce projet, évidemment. C'est le métro ligne 11. Et c'est vrai que vous avez beaucoup communiqué sur l'arrivée de la ligne 11 dans la Ville du Raincy. On ne le voit pas du tout apparaître dans le rapport d'orientation budgétaire, de dire que c'est un objectif, toujours, en matière de mobilité douce. On sait évidemment que cela doit s'inscrire dans le cadre d'un CPER, contrat état-région. Mais là, vous ne l'avez pas du tout mis dans vos politiques publiques, en matière de mobilité douce, d'accessibilité, alors que vous parlez, monsieur le Maire, du RER E qui va jusqu'à la Défense et tout. Donc il faut être cohérent. Si on parle du RER E qui va jusqu'à la Défense, il faut que l'on puisse parler aussi des futurs projets du RER E, oui, mais pas du métro.

Je rejoins mes collègues sur la problématique du pôle culturel. Donc le pôle culturel, le projet, je parle bien du projet dans sa globalité. Pôle culturel, peut-être que vous pourrez me dédire, Monsieur le Maire, il est aujourd'hui à 35 millions d'euros, avec 5 millions d'indemnisations pour les entreprises liées au retard, 3,5 millions liés à la problématique de parking, et sur le centre, vraiment en propre, on serait à 26 millions d'euros. C'est une grosse somme, c'est un gros montant. On a besoin d'un équipement culturel ambitieux pour la Ville du Raincy, c'est une évidence. Mais là, on va trop loin. C'est le tonneau des Danaïdes, monsieur le Maire. Qu'est-ce que l'on aurait pu faire avec cet argent ? On aurait pu faire l'avenue de la Résistance. On aurait pu boucher les trous du boulevard de l'Est, par exemple. On aurait pu refaire un dojo de manière qualitative, comme le centre sportif. Avec 35 millions, vous en conviendrez, on aurait pu faire beaucoup de choses, vous en conviendrez, Monsieur le Maire. Alors, il y a le projet Valère Lefebvre. On aimerait bien savoir combien cela va rapporter à la Ville. Qu'est-ce que vous allez faire de cet argent ? Est-ce que, comme l'a évoqué mon collègue Nicolas RONDEPIERRE, ce montant, nous, on avait entendu 13 millions d'euros ? Maintenant, je ne sais pas si on en est là. Est-ce que ces 13 millions d'euros vont venir alimenter de futurs investissements sur la Ville ? Dans ce cas-là,

on aimerait savoir lesquels, parce que c'est intéressant. Ou Monsieur le Maire, est-ce que cela vient simplement boucher le trou du centre culturel à hauteur de 35 millions d'euros ? Vous voyez, la clé de voûte de votre futur budget, c'est le centre culturel. 35 millions d'euros, et tout le reste a disparu. Vous faites des économies en fonctionnement pour rebasculer en investissement, pour financer quoi ? Financer le centre culturel. Et c'est ce que vous faites depuis le début du mandat, Monsieur le Maire. Vous dites non. Évidemment, vous pourrez me dire que j'ai totalement tort. Mais en fait, les faits sont là.

D'ailleurs, vous avez évoqué tout à l'heure quelque chose d'intéressant, que vous publiez le rapport d'orientation budgétaire. C'est intéressant. Je vous rappelle que c'est une obligation. Et cela tombe bien que vous en parliez. Il n'y a aucun document des conseils, des séances du Conseil Municipal, qui sont publics sur le site Internet de la Ville. Donc ça, c'est une demande, effectivement. C'est de droit. Les Raincéens y ont droit. Déjà, ils n'accèdent pas à cette salle du Conseil. Et en plus, ils ne peuvent pas avoir accès aux documents. Donc ça, c'est quelque chose qu'il faudrait faire pour que l'on puisse constater, Monsieur le Maire, que peut-être que vous avez tort. Ça peut arriver d'avoir tort. On peut se tromper. Et de ces échecs, on peut avancer. Donc, moi, je vous dirais simplement, les actes font croire aux paroles, monsieur le Maire. Et c'est tout ce que l'on vous demande. Des actes avant les paroles. Merci. »

Mr le MAIRE : « Monsieur SALLE. Allez-y. »

Mr SALLE : « Donc, il s'agit d'une discussion dans le cadre du rapport d'orientation budgétaire que vous nous avez présenté. Si je peux me permettre, je vais faire une intervention en trois points. Un diagnostic sur l'action municipale 2024. Des réflexions sur l'évolution budgétaire. Et enfin, présenter qu'est-ce que je pense être les principaux axes que devrait avoir une politique budgétaire au Raincy.

Sur le diagnostic de l'action municipale 2024, le premier dossier, le plus important, je pense que c'est Valère Lefebvre. Alors, Valère Lefebvre, c'est vrai que cela apporte une solution à un vrai problème. Et c'est vrai que sur l'environnement médical, cela règle un certain nombre de problèmes également. Mais enfin, on peut constater qu'il y a une convivialité très limitée, notamment avec les élus d'opposition, puisqu'on n'a pas été associé à la possibilité de modifier ce document. Et que l'on ne sait d'ailleurs même pas actuellement où on en est. Et surtout, moi, je vous l'avais déjà dit plusieurs fois d'ailleurs, les 120 logements en location, je pense que cela finira en logements sociaux. Et je trouve que c'est très dangereux. On aurait dû vendre des logements, quitte à faire une part de logements sociaux pour le personnel hospitalier ou policier. Et surtout, je pense que les parkings sont insuffisants.

À cet égard, pour ce qui concerne les logements sociaux, je rappelle, je l'avais dit tout à l'heure, mais je le redis, qu'il y avait un moyen de faire face à la problématique de la loi SRU, puisqu'au Raincy, je le répète, on n'a pas un manque de personnes en difficulté logées, on a un manque de logements conventionnés dans le cadre des lois de la République. On a à peu près au Raincy 30 % de gens qui sont en difficulté économique pour 10 % de logements sociaux. Donc si on rajoute 10 % de logements sociaux, je le répète, on va déséquilibrer complètement la Ville, qui est une des rares villes équilibrées de Seine-Saint-Denis. Je rappelle que j'avais proposé dès le début du mandat, avec la pénalité SRU, d'exproprier les immeubles en difficulté pour y reloger des Raincéens, ce qui aurait augmenté le pourcentage SRU, sans modifier la composition de la Ville. C'était il y a cinq ans, et je n'ai pas vu beaucoup de changements. Pour ce qui concerne la sécurité des personnes et des biens en 2024, c'est vrai qu'il y a eu probablement un effet Jeux Olympiques, mais il semblerait, au moins si on écoute la population, qu'il y a eu une augmentation des cambriolages, des agressions et des voitures vandalisées. Donc il y a quand même une attention à porter là-dessus. Je vais dire, comme j'observe tous mes collègues d'opposition, il y a aussi un problème d'accès handicapé, ne serait-ce que de simple respect de la loi, et j'observe effectivement que l'ascenseur qui nous est promis depuis dix ans, il ne reste que le trou pour les fondations. Je ne sais pas s'il a été comblé, mais en tout cas, on n'en parle même plus. Je rappelle aussi la dangerosité du bas de l'avenue de la Résistance, qui a quand même coûté plus de 5 millions aux Raincéens. Il y a un nouveau PLUi qui a été voté, alors il semble, je trouve que c'est quelque chose de bien, à condition que l'on ne tombe pas dans l'excès de normes et de bureaucratie

qui semblent étouffer la France entière actuellement dans beaucoup de domaines, et j'ai peur que ce PLUi ne soit encore plus contraignant en détail que l'ancien PLUi. Enfin, il y a l'état des bâtiments publics et de la voirie, alors je vais citer pêle-mêle, le dojo, la maison des jeunes, le gymnase, le centre de loisirs, etc. Donc il y a quand même un certain nombre de choses qui posent problème sur le fonctionnement de la municipalité sur l'année 2024.

Maintenant, je vais en deuxième partie avoir des réflexions sur l'évolution budgétaire proprement dite. Alors, vous savez que le budget, il y a une section de fonctionnement, c'est-à-dire les dépenses de fonctionnement de la Ville, et qui doit s'équilibrer par les recettes et notamment par l'impôt, et une section d'investissement qui, elle, peut s'équilibrer par l'emprunt. Alors c'est vrai, chaque année depuis longtemps, je vous donne un satisfecit sur la tenue des comptes de fonctionnement parce que vous arrivez à maintenir les dépenses à un niveau extrêmement serré, mais je ferai quand même deux warnings. Attention à régler les fournisseurs, puisqu'on entend des choses de ci et de là, et attention aussi, moi je ne suis pas contre l'externalisation, mais qui dit externalisation dit contrôle. Il n'y a pas d'externalisation sans contrôle, sinon on se fait escroquer. Et à ce jour, j'observe, quand on regarde les effectifs de la Ville, qu'il n'y a que 20 % de cadres A, et là-dedans je suppose qu'il y a les cadres de l'école de musique, donc je pense que la Ville du Raincy manque de cadres de qualité et que si on externalise, c'est embêtant que l'on manque de cadres de qualité. Pour ce qui concerne l'évolution du taux des impôts, c'est vrai qu'il y a une baisse cosmétique sur le mandat, mais j'observe que dans les décisions du Maire dont nous allons parler tout à l'heure, il y a + 2 % sur le conservatoire, +3 % sur la médiathèque, +2 % sur l'école municipale des sports, et +4 % sur la restauration scolaire. Je ne suis pas absolument hostile à ce que l'on paye ce que l'on consomme, mais cela relativise un petit peu la baisse des recettes fiscales. Mais surtout, ce n'est pas cela qui m'inquiète, puisque je vous ai dit que j'étais contre la baisse des impôts, parce que j'ai une grande inquiétude pour l'avenir, et ma grande inquiétude pour l'avenir, elle est à cause de l'endettement, et elle est à cause de l'endettement lié au nouveau centre culturel. J'ai repris les chiffres, ce n'est pas très facile à voir dans le détail, j'ai repris les précédents budgets. Au CA 2023, j'ai isolé à peu près 3,4 millions de dépenses concernant le centre culturel. Au CA 2024, dans le document que vous avez communiqué avec ce Conseil, vous parlez de 10 millions. 2023-2024, ce sont les années passées, donc on aurait dépensé à peu près, si je ne me trompe pas, 13 millions et demi pour le centre culturel. Or, j'entends dire par des indiscretions de votre propre majorité que l'on en serait à 35-36 millions. Cela veut dire qu'il y a une vingtaine de millions à trouver encore.

Or, l'argent que va procurer Valère Lefebvre ne pourra pas être utilisé pour le centre culturel, sauf une part infime, puisqu'il s'agit d'un legs et qu'il faut le réaffecter à des dépenses sociales. Alors, ce que j'en conclus, c'est que l'on va être obligé d'emprunter beaucoup, beaucoup d'argent dans les années à venir et que, je le rappelle, pour avoir trouvé en 1995, quand on avait pris les finances de la Ville, une Ville extrêmement endettée. D'ailleurs, quand je voyais les banquiers, ils nous disaient « vous allez être mis sous tutelle », et que l'on a mis 19 ans à desserrer cet étau, parce que c'est très compliqué. Et je vous ferai remarquer, parce que vous dites que l'on a eu des taux intéressants. Enfin, les taux intéressants, c'est autour de 3,5 %. Et l'intérêt des emprunts, c'est dans la section de fonctionnement. Or, votre section de fonctionnement, vous avez un taux de financement qui tend vers zéro. Il était assez élevé en début de mandat, il tend vers zéro. Donc, vous allez être obligé d'augmenter les impôts pour faire face à ces dépenses d'intérêt de la dette. Et par ailleurs, en section d'investissement, vous devrez rembourser le capital de la dette. Donc, il y a un gros risque d'augmentation massive de l'imposition. Et il y a en plus le risque que l'on ne puisse pas faire tous les autres investissements nécessaires dont j'ai parlé en première partie, et que mes collègues de l'opposition ont évoqués.

En conclusion, je voudrais dire que ce que je pense être les priorités pour la Ville du Raincy, c'est la sécurité. Et la sécurité, cela veut dire effectivement plus de caméras qui fonctionnent et plus d'effectifs de la police municipale. Deux, le commerce. Parce que ce qui permet à une Ville de vivre, c'est son activité économique. Et qui dit commerce au Raincy vivant, dit parking. Et donc, il va falloir trouver une solution au stationnement. Je l'avais proposé moi en début de mandat aussi, mais il faut absolument trouver une solution au stationnement au Raincy. Enfin, la jeunesse et la vie sociale. Donc, il faut aider

les associations. Mettre l'accent sur les écoles. Et comme j'ai un penchant nataliste, favoriser la garde des enfants. Merci, Monsieur le Maire. »

Mr le Maire : « Merci. Je crois que Monsieur PEREIRA a laissé son micro ouvert ? Non, je ne sais pas. »

Mr PEREIRA : « Je pensais que vous aviez la main pour le faire, mais je coupe. »

Mr le Maire : « Merci. Est-ce qu'il y a d'autres prises de parole sur le rapport d'orientation budgétaire ? Vous avez tous des idées plutôt critiques vis-à-vis de l'action que nous menons. Mais c'est normal. J'aurais souhaité que vous puissiez faire des propositions un peu plus précises. Mais je trouve que c'est riche. Il y a du contenu et c'est plutôt bien. Je pense qu'il faudrait quand même arriver à s'astreindre à ne pas provoquer des attaques personnelles, parce que cela ne permet pas de grandir ceux qui le font. Et puis, tout ce qui est excessif est insignifiant. Ce n'est pas moi qui l'ai dit le premier, vous vous en doutez. Et ce n'est pas en multipliant les injures, les provocations que la crédibilité intervient dans le débat. Et la crédibilité de la personne qui provoque tout cela. Je pense qu'il faut que l'on arrive à cela. C'est ce que je vais tenter de faire, avec la majorité municipale, pour que nous puissions aboutir. Moi, ce que je constate, c'est que votre acidité dans vos propos, c'est à l'égal de votre volonté municipale. Vous voulez diriger cette Ville. Et donc, vous faites tout pour essayer de démontrer dès maintenant que rien ne va, que Le Raincy va donc très très mal, et qu'il faut tout changer. Quand on vit la Ville, quand on est à l'intérieur de cette Ville, selon ses activités professionnelles, on ne ressent pas cela. Évidemment, il y a des gens qui râlent, mais il y a quand même, sur une année, 25 000 personnes, à l'extérieur de la Ville, qui recherchent un logement pour être au Raincy. 25 000, cela veut dire que ces gens-là, ont une image fausse en étant à l'extérieur et en se disant, c'est l'Eldorado, mais c'est un faux Eldorado ? Moi, je ne crois pas cela. Je crois que quand on a une activité qui est assez dense en matière de culture, regardez ces associations incroyables comme la gymnastique volontaire. Certains d'entre vous y vont. C'est incroyable. Et alors, c'est leur dynamisme, mais c'est aussi parce que la Ville est là pour aider, pour apporter de modestes choses. Et quand on est critiqué sur la question du sport, oui, bien sûr, j'ai parlé de la dette technique pendant des années, mais voilà, on la vit encore sur le centre de loisirs, sur plein de choses, évidemment. Et on a mis sur la table 40 millions d'euros sans emprunter pendant 10 ans. Pendant 10 ans. C'est quand même incroyable.

Hier soir, j'étais au centre Omnisport. Personne ne se rappelle que le terrain omnisport a été refait. Il avait 50 ans quand on l'a refait. Il est neuf aujourd'hui. Mais alors, tout cela, c'est du passé. Hier soir encore, en voyant les sportifs qui me disaient « mais nous, c'est indispensable que l'on ait cela. » Et puis « on est heureux, cela va bien, etc. » Alors, sauf à ce que les gens soient forcés de me dire que tout va bien. Et je peux vous dire qu'ils ne le sont pas, puisque quand ça ne va pas, on me le dit. On me le dit sur certains sujets de sécurité. Et on essaye de les régler. Le sujet de la glissance de l'avenue de la Résistance, c'est moi qui en parle là. Évidemment qu'il faut le régler. Et il sera réglé, je pense, d'ici à deux mois, puisque nous avons eu les experts, les expertises, cela a duré. Et ça a été des sources d'énerver très profondes. J'ai rencontré peut-être pas toutes les victimes, mais certaines d'entre elles, en tout cas. Et la méthode que l'on a choisie va être appliquée sur la totalité de l'avenue pour que cette glissance n'existe pas. C'est un sujet que vous n'avez pas évoqué, mais qui est important.

Alors, je ne vais pas répondre à tout le monde, mais il était important que vous ayez en tête que l'on ait pu autofinancer 40 millions d'euros en dix ans, alors même que l'État nous a ponctionné 35 millions. Ce n'est pas de la magie. C'est de la gestion. C'est de la rigueur financière. Mais ça ne plaît pas à tout le monde. Alors certains disent « il faut plus de personnel ». Oui, je sais que c'est plutôt la facilité d'embaucher, d'embaucher, d'embaucher. Cela n'a pas été notre choix. Et il est légitime que vous le critiquez. Maintenant, c'est les Raincéens qui effectivement choisiront ce qu'ils souhaitent comme typologie de gestion.

Sur les mises en concurrence, les entreprises changent parce qu'il y a des mises en concurrence. Je ne sais plus qui a évoqué par exemple la gestion des crèches. On a changé parce que c'était moins cher, parce que c'était plus efficace sur la base du dossier, et on s'aperçoit que c'est plus efficace. C'est la vie. Et dans toutes les villes, c'est comme cela. Il n'y a pas d'arrangement pour garder une entreprise parce

que je ne sais quoi. Ce qui nous importe, c'est la qualité. Si l'entreprise, à notre goût, ne va pas, que sa réponse ne va pas, on change d'entreprise. Et la Commission d'appel d'offres change les entreprises. Maintenant, quand vous nous comparez en termes de sécurité, je crois que c'est Madame RAOULT, je tombe de ma chaise, à Clichy-Sous-Bois, en disant « Oui, il y a plus de moyens à Clichy-Sous-Bois ». Écoutez, les gens qui disent cela, moi je leur dis « Allez vivre là-bas, et puis vous me direz si c'est beaucoup mieux ». Il y en a pleins [qui me disent] : « À Livry ». Écoutez, OK, voilà quoi. Non, mais je ne souhaite pas, Madame RAOULT, que vous alliez à Clichy, mais quand même quoi. À Livry, écoutez, mon ami Maire de Livry, ça va, mais je peux vous dire que la police municipale, elle souffre. Parce que ce n'est pas Le Raincy. Parce que l'on n'est pas à ces niveaux-là. Pavillons-sous-Bois. Et Dieu sait si j'apprécie Philippe, et si on partage, et on va se revoir encore lundi, sur différents sujets. Ne me dites pas que tout va bien parce qu'ils ont un nombre de policiers municipaux... Mais je rappellerai simplement que ces villes-là, elles sont pour l'une à 28 000, l'autre à 24 000, et que nous sommes 14 953 habitants. Aussi. Donc c'est aussi cela. Voilà. Mais je ne suis pas en train de vous dire que tout est parfait. Évidemment que cela serait bien si on en avait 25. Et si on avait un budget de fonctionnement personnel qui était comme les autres villes, à 60 %, qui nous empêcherait de faire quoi que ce soit. Évidemment, cela serait très bien. Mais ce n'est pas notre choix. Cela n'est pas notre choix. Et moi, j'ai retenu la famille. La famille de Monsieur PEREIRA. Enfin, pas sa famille, le sujet de la famille de Monsieur PEREIRA. C'est important. Il faut regarder tout ce qui est fait, point par point, additionner. Ce n'est pas un sondage qu'il faut faire. Ce ne sont pas vos potes qu'il faut voir. Ce sont les gens qui habitent au Raincy. C'est cela. La politique de la famille, elle existe. Alors, peut-être pas parfaite. Mais entre ce qui est fait sur la partie petite enfance, ce qui est fait sur la partie scolaire et en accompagnement sur la culture, sur le sport, etc., je peux vous dire que l'on essaye, avec le doigté nécessaire, de faire que cela s'améliore. Mais on est dans une société qui est quand même très perturbée. Et ça, c'est vraiment très important. Vous nous avez parlé de l'éologie. Oui, c'est vrai. On n'en a pas beaucoup parlé. Et pourtant, vous savez quel est mon métier d'origine. Je suis écologue. Oui. »

Mr PEREIRA : « Cela ne se voit pas. »

Mr le Maire : « Vous, cela ne se voit pas non plus. Parce que vous êtes plutôt dans la bagnole, vous. Donc, on ne peut pas être dans la bagnole et dans l'éologie. Ça, j'ai compris. Mais enfin, bon, voilà. Attendez. Le sujet, Monsieur PEREIRA, c'est que l'éologie, cela passe par ce que vous connaissez. En l'occurrence, vous le savez très bien. On a changé la chaudière du groupe Thiers, qui était polluante. Mais non, mais arrêtez. Mais arrêtez. »

Mr PEREIRA : « Mais vous n'avez aucun projet. »

Mr le Maire : « Bon, très bien. OK. Tous, écoutez. Faites votre réunion entre opposants, nouveaux, machins, etc. Et puis, vous nous ressortirez le truc (...) Eh bien, l'empreinte carbone de la Ville, cela existe. Vous nous en avez parlé. Mais il ne faut pas simplement en parler. Il faut la calculer, cette empreinte carbone. Eh bien, oui.

Mr PEREIRA : « Mais c'est à vous de nous les donner, il n'y a aucun chiffre. »

Mr le Maire : « Mais on est dans un rapport d'orientation budgétaire. On n'est pas dans un budget. Enfin, écoutez, vous mélangez toujours les deux choses. Voilà. Alors, pas de débat. Pas de débat. Pas de débat. C'est-à-dire que chaque fois que je réponds à l'un, chaque fois vous me répondez. Bon, voilà. Quoi ?

Mr RONDEPIERRE : « C'est un débat. »

Mr le Maire : « Oui, mais un débat, ce n'est pas un foutoir. Ce ne sont pas des insultes. Monsieur RONDEPIERRE, si vous restez à votre place sans insulte et dans le cadre d'un débat, tout va bien. Mais vous débordez tout le temps. »

Mr RONDEPIERRE : « Ce n'est pas une insulte, c'est un fait. »

Mr le Maire : « Non, mais dire d'autres choses, c'est une insulte. Et je ne vais pas le redire. Alors, ça va. Pas de débat. Très bien. Alors, écoutez, tiens, un exemple. Il y a un élu qui est en charge du logement et qui est en charge de ce que l'on appelle peut-être le greenwashing. Enfin, tous les éléments qui font qu'à un moment, on peut repeindre en vert. Mais non, on ne repeint pas en vert. On fait, évidemment, de l'écologie. Donc, je laisse la parole à Thomas VAUTRIN. »

Mr VAUTRIN : « Oui, merci, M. le Maire. Juste pour donner quelques éléments un peu à la Prévert sur l'écologie et sur la transition environnementale, pour répondre à Monsieur PEREIRA. Évidemment que l'on s'inscrit parfaitement dans l'objectif européen et français de réduction des émissions de gaz à effet de serre de 55 % par rapport à 1990 pour 2030 et neutralité carbone pour 2050. Cela passe par différentes actions dans le volet des compétences qui sont les nôtres au niveau municipal, à travers évidemment la végétalisation, à travers notamment la désartificialisation des sols, notamment dans les cours scolaires, au niveau de maternelle Fougères et maternelle Thiers, au niveau aussi de la rénovation thermique. Cela a été le cas aux Fougères, mais aussi, Monsieur le Maire l'a mentionné au niveau de la chaudière. Ce sont toutes les questions d'efficience thermique, mais aussi au niveau du logement. Toute notre politique sur l'insalubrité, on pense tout le temps à l'humidité. Mais quand on a un inspecteur de salubrité qui passe et qui saisit l'ARS, c'est évidemment dans une perspective de réhabilitation du logement et de permettre à ces bâtiments d'être plus efficaces en matière thermique. Au niveau des mobilités douces, notamment du personnel, on encourage à travers des programmes de subventions qui sont assez généreux et qui sont visiblement du ressort de Monsieur le Maire et pas une contrainte légale d'encourager tout ce qui peut être covoiturage et mobilité douce, trottinette, vélo, etc. Au niveau de la pollution de l'air, on a été extrêmement en avant sur la qualité de l'air notamment dans les écoles, et c'est une première en France. Sur la biodiversité, on commande des études sur l'impact notamment des espèces biologiques invasives, mais aussi toutes celles qui peuvent être en état de risque ou menacées de disparition. Vous savez que mon rôle aujourd'hui, c'est aussi la taxonomie verte, c'est une obligation légale que l'on a pour le prochain budget, et évidemment qu'on l'abordera ? C'est prendre vraiment la transition écologique en étant quelque chose de structurel, et typiquement sur des constructions d'investissement, notamment sur le pôle culturel, savoir grossièrement quel est l'impact de ces constructions sur notre empreinte carbone et sur notre atténuation, et évidemment que c'est une montée en puissance qui se fera sur plusieurs années et qui se poursuivra, j'espère, au-delà de la fin de ce mandat, sur les questions d'atténuation, mais aussi d'adaptation, de biodiversité, d'artificialisation des sols, et de gestion des déchets, mais tout cela, je pense que l'on aura l'occasion de chiffrer tout ça, et de vous le donner dans un mois pour le vote du budget. Merci. »

Mr le Maire : « Merci beaucoup. Monsieur SALLE a évoqué à un moment les intérêts de la dette. Ils sont déjà dans le document, c'est-à-dire que vous avez dit que l'on ne les intégrait pas, alors peut-être que j'ai mal compris, mais ils sont déjà effectivement intégrés, et donc il n'y a pas de souci, mais je pense que pour le débat budgétaire lui-même, on devrait faire une explication dans le cadre de la Commission de la vie municipale, pour que vous ayez vraiment toutes les informations. On n'est pas là pour vous cacher les choses, on est là pour vous dire « voilà ce qui a été fait ». »

Quant au pôle culturel, sa valeur faciale aujourd'hui est de 26 millions d'euros. 26 millions d'euros auxquels on doit défalquer pour la Ville les 4,2 millions d'euros obtenus à la métropole du Grand Paris, et les quasiment 1 million auprès de la région. Je vous l'avais dit, il y a d'autres demandes de subventions qui viendront compléter probablement à hauteur de 1 million, 1 million et demi, ce qui veut dire que l'on se ramène à la valeur, à la suite des marchés, parce que l'on parle de 10 millions d'euros. À l'époque, Roger BODIN en avait parlé beaucoup, etc. On avait évoqué ce sujet-là, mais aucun marché n'existeit, donc ça, c'était dans une nébuleuse, aucun marché n'existeit, aucun marché n'existeit. Il n'y a pas de débat, vous parlerez après.

Mr PEREIRA : « L'architecte l'a chiffré, ne nous mentez pas. »

Mr le Maire : « Vous avez dit quoi là ? Terminé, terminé, terminé. Si vous faites comme vos collègues, non, mais on ne se traite pas de menteur dans un débat, voilà, sinon on est LFI, d'accord ? Et moi, ce n'est pas mon truc.

Mr PEREIRA : « Vous ne me menacez pas du doigt comme cela. »

Mr le Maire : « Je ne vous menace pas, monsieur, je ne vous menace pas, mais je ne vous menace pas, et vous me coupez en permanence parce que cela ne vous va pas, évidemment. On répond à toutes vos assertions, mais ce n'est pas la vérité, comme si vous, vous déteniez la vérité, franchement. Écoutez, allez plus dans la Ville, allez voir les associations.

Mr PEREIRA : « Je cherche à l'avoir, monsieur, contrairement à vous. Je cherche à retrouver la vérité. Je ne prétends pas l'avoir, je questionne, ce qui est mon rôle, pour obtenir la vérité. Vous dites que vous n'avez jamais évoqué les 6 millions d'euros, j'ai un article du Parisien qui vous cite et qui parle des 6 millions d'euros. Ne me dites pas que je mens. »

Mr le Maire : « Monsieur, monsieur, vous voulez la vérité. La vérité, elle est liée au fait que vous avez un projet qui est lié à un choix d'architecte, ce qui a été le cas sous la présidence de Roger BODIN et Elisabeth RAKOVSKY, et que je ne renie pas, puisque j'étais là en tant que Maire, et j'ai accepté ce choix, et nous avons choisi effectivement un architecte qui a pu dire à un moment qu'il y avait une dizaine de millions, mais sans marché. Comment voulez-vous que l'on puisse se caler ? Les marchés ont été lancés en 2019 et nous ont permis de déterminer le montant. On a fait la somme en fonction du gros œuvre, du second œuvre, et nous sommes arrivés à une somme de 19 millions. C'est clair. Donc vous pouvez raconter vos trucs, mais ça ne prend pas. 19 millions, plus ce qui s'est passé, je rappelle qu'il y a eu le Covid, juste en 2020-2021, qu'il y a eu effectivement des augmentations de tarifs qui ont été conséquentes, et sur lesquelles tout le monde s'est battu pour que ça soit minoré.

Aujourd'hui, on est sur une somme de 26 millions, desquels vous retirez 4,2 plus 1 million, et ça vous amène quasiment à la valeur des marchés de 2019. On fait vraiment le maximum, mais on ne le cache pas. Vous essayez de dire que l'on cache tout. De toute façon, quand vous vous baladez dans Raincy, je suppose que vous respirez mal, il y a trop de voitures, enfin tout va mal.

Bon, écoutez, faites une liste et on verra si les Raincéens iront dans le sens de votre liste ou d'une autre. Moi, je ne sais pas si effectivement je me représenterai aujourd'hui, mais je ferai en tout cas tout ce qu'il faut jusqu'au bout du mandat pour qu'il puisse y avoir une gestion la plus saine possible, et qu'on laisse un établissement qui soit pour la culture, un établissement où le conservatoire, les 450 élèves, peut-être les 500 élèves, que les spectacles, etc. Et on ne se défonce pas, c'est un peu trivial ce terme, pour aller chercher des accords avec les uns avec les autres, pour que l'on fasse briller Le Raincy, pour que les Raincéens se disent, « waouh, chouette », voilà, comme hier soir au hand, comme l'autre jour au basket. C'est ça la vraie vie raincéenne.

Alors on peut toujours râler sur le chauffage qui est trop fort, comme hier, ou le chauffage qui n'est pas assez. Oui, mais ça, c'est la vie, mais vraiment, si vous voulez être Maire un jour, construisez un programme, faites en sorte que vous soyez basé sur une réalité, parce que vos débats d'aujourd'hui sur le pôle culturel, cela coûte cher, cela ne coûte pas cher, etc., oui, cela s'entend, mais demain, quand cela va être ouvert, je peux vous dire que les Raincœurs, ils auront oublié tout cela, et On sera sur une autre phase. Moi, ce que j'aimerais bien, c'est que toutes et tous, vous puissiez reprendre les dossiers, que vous puissiez les comprendre, et je sais que vous les comprenez. Monsieur CUADRADO, quand vous parlez, « qu'est-ce que vous allez faire des 13 millions ? ». Vous savez très bien que les 13 millions de la vente, ils sont partagés entre la Ville et l'hôpital, à hauteur de 68 % pour la Ville, et 32 %. Mais seulement ça, vous l'avez oublié. Vous faites comme si les 13 millions allaient rentrer dans la caisse de la Ville. Mais non, c'est en toute transparence.

Sur la somme, comme l'a dit Monsieur SALLE, parce qu'il a suivi ses dossiers, on est rattaché au legs, et puis si vous aviez regardé tous vos dossiers, et la réponse du tribunal de 2019 sur le sujet, vous verriez que nous ne pouvons pas dispenser cette somme à souhait, et donc cette somme n'ira pas dans le pôle culturel. Enfin, vraiment, pourquoi lancer des débats comme cela ? Alors, soit vous ne connaissez pas vos dossiers, bon, je n'espère pas, soit vous le faites exprès. C'est toujours le problème. Essayons de nous baser sur les sujets.

Qui est pour acter ce débat d'orientation budgétaire ? Acter, c'est le fait qu'on ait eu ce débat, que vous ayez pu vous exprimer. Alors, qui est pour ?

Donc l'opposition est contre le fait que l'on ait eu un débat, enfin, n'acte pas le fait que l'on ait eu un débat ?

Mr le Maire : « *On est sur un vote, je regarde les élus de l'opposition, c'est acter le fait que l'on ait eu un débat d'orientation budgétaire. Donc, vous n'actez pas qu'il y a eu un débat d'orientation budgétaire, un débat d'orientation budgétaire, même pour ceux qui se sont exprimés ?* »

Mr le Maire : *Qui est pour acter le fait qu'il y ait eu un débat ? Alors, vous comptez bien, Monsieur BELOT n'acte pas que l'on ait eu un débat, Monsieur RONDEPIERRE n'acte pas, Monsieur CUADRADO n'acte pas, Madame RAOULT ? Vous vous abstenez. Monsieur SALLE, vous vous abstenez, ah, alors, c'est différent, très bien, vous vous abstenez. Mais on peut polémiquer, Monsieur CUADRADO, mais voilà. Alors, c'est bon, on a pris les votes ? Alors, qui s'abstient ?* »

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS AVOIR PRIS CONNAISSANCE DU RAPPORT SUR LES ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES, PRIS PART AU DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE ET ATTESTÉ À LA MAJORITÉ PAR 18 VOIX POUR [Jean-Michel GENESTIER – Maire, Chantal RATEAU, Montasser CHARNI, Marie-Thérèse CORDONNIER, Didier GERVAIS, Sonia BEAUFREMEZ, Annie SONRIER, Michel BARRIERE, Marc LAMBLIN, Gilbert MINELLI, Nicolas REDON, Steve EGOUNLETI, Thomas VAUTRIN, Michel ROUBY, Olivier BELLATON, Bernard CACACE, Sacha CAUDRON (pouvoir à Sonia BEAUFREMEZ), Jocelyne PAIGNON (pouvoir à Annie SONRIER)], ET 14 ABSTENTIONS [Noël SULPIS, Arlette ACOCA, Michel NUGUES, Patricia BIZOUERNE (pouvoir à Didier BELOT), Sandrine LADISA (pouvoir à Corinne RAOULT), David PEREIRA, Nicolas CUADRADO, Nicolas RONDEPIERRE, Pierre-Marie SALLE, Corinne RAOULT, Nathalie RIBEMONT (pouvoir à Nicolas CUADRADO), Patricia DJOSSOUVI (pouvoir à Nicolas RONDEPIERRE), Lydia TCHARLAIAN (pouvoir à David PEREIRA), Didier BELOT], DE SON EXISTENCE, DÉCIDE :

ARTICLE UNIQUE : DE PRENDRE ACTE du débat consécutif à la présentation du Rapport sur les Orientations Budgétaires 2025, conformément à l'article L 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

3.1 – VERSEMENT D’UNE SUBVENTION COMMUNALE À L’ASSOCIATION FCPE DU GROUPE SCOLAIRE LES FOUGÈRES POUR L’ORGANISATION DE DEUX SPECTACLES DE FIN D’ANNÉE

Mr le Maire : « Nous l'avions évoqué, en Commission de la vie municipale, c'est Didier GERVAIS qui prend la parole, alors, je lui laisse la parole. »

Mr GERVAIS : « Je porte la parole de Marie-Thérèse Cordonnier, donc je n'ai pas tous les détails ou forcément toutes les réponses aux questions, ce que je vous remets dans le cadre, c'est que Marie-Thérèse souhaitait accompagner l'année dernière, dans le cadre des projets olympiques, notamment certains projets sur les écoles. Cette année, il y a eu d'autres dispositions avec les écoles, il y a eu plein d'animations, plein de choses, de fêtes l'année dernière dans le cadre olympique. Et du coup, cette année, il y a un nouveau projet sur lequel on souhaite accompagner la FCPE des Fougères avec deux spectacles qui auront lieu fin mai, début juin et qui ont deux sujets.

Sur la maternelle, c'est sur la partie environnementale avec une sensibilisation des élèves sur toute la partie environnementale. C'est une école qui est déjà labellisée, donc c'est assez logique d'avoir une continuité d'action sur ce domaine. Et pour les élémentaires, cela sera sur un spectacle de danse avec un peu tous les types de danse.

Alors, derrière, il y a de la danse, il y a l'activité physique également, donc je ne peux que souscrire à cette orientation. Et dans ce cadre-là, la FCPE nous sollicite à hauteur, en indiquant des budgets prévisionnels, de 1 000 à 2 000 euros, mais ce sont des budgets prévisionnels, et sollicite une subvention sur laquelle on souhaite accompagner la FCPE des Fougères à hauteur de 2 000 euros. »

Mr le Maire : « Merci beaucoup. Est-ce qu'il y a des prises de parole, des explications de vote ? Alors, Monsieur SALLE. »

Mr SALLE : « Merci, Monsieur le Maire. Je voulais redire, comme je vous l'ai dit en Commission, que je suis très hostile à cette délibération. Je trouve que cela rompt l'égalité municipale à l'égard des associations de parents d'élèves, dont on sait qu'elles sont politisées. Que toutes les associations de parents d'élèves s'associent à un spectacle de fin d'année, je n'y verrai que des avantages et je voterai pour. À partir du moment où c'est une seule association, je pense que Monsieur PEREIRA, qui est lui-même président de l'association, sera d'accord avec moi, je trouve choquant que l'on subventionne une seule association. Je trouve tellement choquant que cette seule association travaille d'ailleurs avec l'école, parce qu'elle pourrait le faire avec l'ensemble des associations. Alors, je suis d'autant plus inquiet que je vois que ce spectacle visera à sensibiliser à l'égalité de tous, à l'inclusion et à la cohésion, le but étant de faciliter le vivre ensemble, cela sent un peu le woke. Et donc, moi, je voterai contre cette résolution. Merci, Monsieur le Maire. »

Mr le Maire : « Merci, Monsieur. Alors, j'ai une prise de parole de Monsieur PEREIRA. Je ne sais pas si c'est dans l'ordre. Alors, attendez. Non, c'est Madame RAOULT qui s'affiche. Alors, je suis désolé. Ce n'est pas volontaire. Madame RAOULT, allez-y. »

Mme RAOULT : « Écoutez, je m'inscris tout à fait dans ce qu'a dit mon collègue. Moi également. Moi, j'observe simplement que c'est un spectacle pour un groupe scolaire qui relève de la responsabilité de la municipalité. Donc, pourquoi passer par un biais ? Voilà. Pourquoi ne pas organiser vous ? Donc,

voilà. Surtout que la FCPE, quand même, effectivement, est reconnue pour ses propos wokistes, effectivement. J'y vois, comme ont dit tous mes collègues en Commission, quelque chose d'un peu politique, quoi. Voilà. Tout simplement, à un an des élections. Voilà. Donc, avant de demander l'asile politique à Olivier KLEIN, comme vous m'y avez invitée, je souhaite voter contre cette délibération. Merci. »

Mr le Maire : « Merci, Madame. Alors, Monsieur PEREIRA, je pense que c'est à vous. Oui, allez-y. »

Mr PEREIRA : « Alors, par principe, je ne peux pas voter contre une proposition qui donne du budget aux écoles. Donc, on votera pour. Cependant, alors, je veux rectifier un fait. Je ne suis pas président d'une fédération. Je suis parent élu. Mais non, il n'y a pas de sujet. Effectivement, on en a parlé en Commission. Je comprends la logique en tant qu'effectivement parent élu. Une fédération parent d'élèves suggère des projets. On aurait préféré, comme on l'a dit en Commission, faire cette subvention à l'école directement. Et par contre, là où je m'interroge, c'est sûrement une très bonne idée, ce budget pour l'école Fougères. Mais dans une notion d'équité, je propose un amendement qui est de répercuter cette même subvention aux autres écoles, les autres groupes scolaires de la Ville de Raincy, qui, j'en suis certain, trouveront un projet de spectacle tout aussi intéressant pour l'éveil de la maternelle et leur apprentissage culturel. Et je suppose qu'Annie SONRIER retrouvera plein de projets culturels à destination des écoles, qui pourraient être validés par les équipes pédagogiques. »

Mr le Maire : « Très bien, on a enregistré votre proposition. Alors ensuite, c'est Monsieur RONDEPIERRE. »

Mr RONDEPIERRE : « Oui, alors un petit peu dans la lignée de ce qui a été dit par mes collègues précédemment. Nous, on est un peu embêtés parce que bon, c'est pour les enfants, donc on n'a pas envie de les pénaliser. Mais derrière, c'est quand même le versement d'une subvention à une fédération, et c'est de notoriété publique, qui est quand même un petit peu politisée, donc ça me pose problème dans un principe d'équité.

Donc à l'heure actuelle, nous on est plutôt sur une logique d'abstention, sauf si on prend en compte l'un des deux amendements que je vais vous proposer. Mais l'amendement PEREIRA, si j'ose dire, me va bien aussi et pourrait nous pousser à voter pour. Nous ce que l'on voulait vous proposer, c'est soit la Ville qui paye elle-même le prestataire, comme cela, il n'y a pas de débat. L'argent, il va directement auprès du prestataire, et il n'y a pas de polémique, ou alors, la subvention exceptionnelle, on l'attribue à l'école elle-même, quitte à ce que la fédération gère, ça il y a des parents d'élèves, mais qu'au moins l'argent soit, si j'ose dire, sur un compte séquestre, on va le dire comme cela, pour que cela n'aille pas à une association entre guillemets politique. Mais si c'est l'amendement PEREIRA à destination de tous les écoliers et géré par la Ville, cela me va aussi. Et tant que l'on est sur les écoles, juste une dernière question, Monsieur le Maire. Il paraît qu'il y a un impayé de la Ville auprès notamment de l'école Les Fougères qui serait à hauteur de 1 600 euros pour des sorties, que cela n'aurait pas encore été réglé, si vous pouvez m'apporter des précisions à ce sujet. Et j'aurais bien aimé avoir un rapport d'évaluation sur les purificateurs d'air que vous avez installés dans toutes les classes et annoncés à l'époque, entre guillemets, en grande pompe. J'aurais bien aimé avoir un rapport d'entretien, comme on n'en entend plus parler depuis, donc quid de ce dispositif qui a été mis en place par la Ville ? Voilà, je vous remercie. »

Mr le Maire : « Merci. Est-ce qu'il y a d'autres interventions sur cette délibération ? Alors, je comprends que ce qui vous chagrine, c'est le fait que l'on subventionne une fédération de parents d'élèves. Ce qu'il y a, c'est que c'est cette fédération de parents d'élèves, ce que j'ai dit en Commission de la vie municipale, qui a proposé cela. Et ce n'est pas l'école, mais c'est en faveur de l'école, comme les trois fédérations qui existent sur la Ville proposent des choses qui sont les plus souvent des éléments gracieux et qui permettent des interventions. Quand l'UNAP, quand la PEP ou quand la FCPE disent « nous, on aimerait bien faire une kermesse », on ne regarde pas s'ils s'appellent FCPE, UNAP ou PEP, et on leur dit « oui ». On essaye de faire que les trois fédérations soient présentes, pour qu'il y ait une équité. Mais

si ce n'est pas la volonté, si ce n'est pas l'énergie d'une ou de deux fédérations, qu'est-ce que vous voulez ? On ne peut pas faire à leur place. En l'occurrence, cela aurait pu être l'UNAP, cela aurait pu être la PEP, et je pense que là, vos réactions auraient été différentes. Encore une fois, moi, je ne le vois pas sous un plan politique, d'autant plus que l'argent, il est à destination, il est ciblé. La valeur, je crois, de l'opération, c'est 3 000 euros. 2 000 euros sont versés par la Ville, et 1 000 euros sont versés par l'école, me semble-t-il, ou par la fédération. Voilà, c'est la fédération, c'est la FCPE qui finance 1 000 euros. Enfin, c'est une situation un peu curieuse, quoi. Et j'ai l'impression que l'on tourne en rond souvent sur des sujets comme cela. Ma crainte, c'est qu'il y ait d'autres choses qui vous chagrinent derrière. Alors, je ne sais pas quoi, parce que je ne peux pas le découvrir, mais franchement, la Compagnie L'oiseau Lune et un compteur bénévole, est-ce que l'on peut être contre cela ? Je ne crois pas. Et la Ville, comme vous le savez peut-être, certainement, mais peut-être l'avez-vous oublié, finance un très grand nombre d'intervenants pédagogiques, ludiques, pour nos écoles maternelles et nos écoles élémentaires, tout au long de l'année, particulièrement sur la fin de l'année, évidemment, sur les spectacles de Noël, mais on a une liste aussi à la Prévert sur ces sujets-là.

Voilà, je pense que ce qui ne vaut pas dans ce débat, c'est effectivement le fait que vous ne remettez pas en cause qu'il se passe beaucoup de choses, même si Monsieur PEREIRA dit qu'il en faut plus, ce que vous remettez en question, c'est effectivement le financement de la FCPE. Mais on ne finance pas la FCPE. La FCPE est un outil, et cet outil a eu l'idée de.

Donc, pour avoir vu des membres l'autre jour de la PEP, je leur ai dit « mais écoutez, vous pourriez aussi avoir des idées », on est dans cette situation, ils ont dit « oui, pourquoi pas ». Mais ils en ont. Quand on organise le marché de Noël, ceux qui ont envie, l'énergie, la capacité humaine, etc., ils viennent au marché de Noël.

Ceux qui ne veulent pas, parce qu'il n'y a peut-être pas suffisamment de monde, ils ne viennent pas. Mais on ne fait pas de différence. Et en l'occurrence, là, on a eu la PEP, la FCPE et, je crois, l'UNAP, mais je ne sais pas, Monsieur PEREIRA, il y avait l'UNAP au marché de Noël ? Je ne me souviens plus. »

Mr PEREIRA : « *On l'a demandé, mais on n'a pas eu de réponse de vos services. Enfin, pardon, je reformule. Je dis « on », je ne suis pas le bureau de l'UNAP, si vous voulez une réponse, je vous la donne. »*

Mr le Maire : « *Je suis désolé, je n'avais pas ça en tête, mais la version, c'est la version de l'adjoint. Voilà, et on veillera l'année prochaine, on ira les voir chacun, leur dire attention, etc., ce que l'on fait, pour tout cela. Moi, je vous donne l'exemple de la braderie. Alors, vous allez me dire, c'est complètement différent, mais la braderie, l'action qui est menée auprès des commerçants, « attention, est-ce que vous allez être ouverts ? Pas ouverts ? On a redemandé ça deux ou trois fois à chacun, « est-ce que vous allez participer ? », donc vraiment, on va de l'avant auprès des gens pour que, il y a toujours des loupés, mais on ne souhaite pas qu'il y en ait. J'ai bien compris les positions de Monsieur SALLE et de Monsieur RONDEPIERRE. Et Monsieur PEREIRA, moi, compte tenu du fait qu'une fédération a pris l'initiative, je suis un homme libéral, et qui est vraiment dans les questions d'initiative, je propose, effectivement, que l'on vote cette délibération, ce qui ne nous empêchera pas, ultérieurement, de susciter, une nouvelle fois, les volontés des deux autres fédérations. »*

Mr PEREIRA : « *Je me permets, parce que vous n'avez pas répondu à ma proposition d'amendement, sur le fait de participer aux frais, ces 2 000 euros, de les multiplier à chaque école, groupe scolaire, pour qu'ils puissent avoir, pour une notion d'équité, encore une fois, tous les enfants de la République devraient être logés à la même enseigne. »*

Mr le Maire : « *En fait, c'est la règle. Il y a une demande de subvention, on répond à la demande de subvention, et puis, l'engagement, mais qui n'est pas, un engagement de délibération, c'est qu'il puisse y avoir une subvention d'apportée aux deux autres groupes scolaires, sous réserve qu'il y ait, à minima, une fédération de parents d'élèves qui porte un projet. Parce que sinon, ce n'est plus une initiative. En plus, on a dans nos trois groupes scolaires, trois fédérations, qui ne sont pas toutes présentes à chaque*

fois, en termes de représentation, et qui sont très dynamiques, donc, on va en profiter. Je m'engage à ce que l'on regarde dans les deux autres groupes scolaires, et qu'il puisse y avoir cela, et on va le noter pour que ce soit fait. Merci. Qui est pour cette délibération ? Alors, qui est contre ? Qui s'abstient ? Très bien, merci beaucoup, merci. »

APRÈS EN AVOIR DELIBÉRÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE, PAR 20 VOIX POUR [Jean-Michel GENESTIER – Maire, Chantal RATEAU, Montasser CHARNI, Marie-Thérèse CORDONNIER, Didier GERVAIS, Sonia BEAUFREMEZ, Annie SONRIER, Michel BARRIERE, Marc LAMBLIN, Gilbert MINELLI, Nicolas REDON, Steve EGOUNLETI, Thomas VAUTRIN, Michel ROUBY, Olivier BELLATON, Bernard CACACE, Sacha CAUDRON (pouvoir à Sonia BEAUFREMEZ), Jocelyne PAIGNON (pouvoir à Annie SONRIER), David PEREIRA, Lydia TCHARLAIAN (pouvoir à David PEREIRA)], **3 VOIX CONTRE** [Pierre-Marie SALLE, Corinne RAOULT, Sandrine LADISA (pouvoir à Corinne RAOULT)], **ET 9 ABSTENTIONS** [Noël SULPIS, Arlette ACOCA, Michel NUGUES, Patricia BIZOUERNE (pouvoir à Didier BELOT), Nicolas CUADRADO, Nicolas RONDEPIERRE, Nathalie RIBEMONT (pouvoir à Nicolas CUADRADO), Patricia DJOSSOUVI (pouvoir à Nicolas RONDEPIERRE), Didier BELOT], **DE :**

ARTICLE 1 : APPROUVER le versement d'une subvention de 2 000 € à l'association FCPE du groupe scolaire Les Fougères pour l'organisation de deux spectacles de fin d'année,

ARTICLE 2 : DIRE que la subvention sera versée sur le compte de l'association FCPE du groupe scolaire Les Fougères,

ARTICLE 3 : DIRE que les dépenses afférentes à cette délibération seront prélevées sur les crédits inscrits au Chapitre 011 du Budget communal 2025.

4.1 – MANDAT AU CIG PETITE COURONNE POUR L'ENGAGEMENT D'UNE CONSULTATION EN VUE DE LA CONCLUSION D'UN CONTRAT GROUPE D'ASSURANCE DES RISQUES STATUTAIRES

Mr le Maire : « On l'avait dit assez longuement, cela avait été digressé très largement en Commission de la vie municipale, on regarde pour voir. C'est-à-dire, voir si, effectivement, on donne mandat, c'est l'objet même de la délibération au CIG de la Petite Couronne, afin que le CIG procède à une consultation des différents prestataires potentiels, sachant que le CIG a aujourd'hui, je vous dis cela de mémoire, je n'ai plus les notes, mais 156 communes qui sont volontaires, on ferait partie de ce lot des communes pour que le CIG fasse une consultation des différents prestataires potentiels, conclue, le cas échéant, un contrat groupe adapté aux besoins de la collectivité. Et en fonction de cela, que l'on puisse y adhérer, ou pas. Évidemment, on regardera l'intérêt de la Ville et notamment du personnel. Voilà. Est-ce qu'il y a des questions ? J'ai voulu aller très vite, mais on en avait, encore une fois, échangé très largement. S'il n'y a pas de questions, je vous propose de passer au vote. Qui est pour ? Unanimité, je vous remercie. »

APRÈS EN AVOIR DELIBÉRÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL, DECIDE A L'UNANIMITE, DE :

ARTICLE 1 : DÉCIDER d'étudier l'opportunité de conclure un nouveau contrat d'assurance pour la garantie de ses risques statutaires,

ARTICLE 2 : DÉCIDER pour cela de donner mandat au CIG Petite Couronne afin :

- ⇒ Que le CIG Petite Couronne procède à une consultation des différents prestataires potentiels ;
- ⇒ Que le CIG Petite Couronne conclue le cas échéant un contrat-groupe adapté aux besoins des collectivités mandataires ;

Ce contrat doit couvrir tout ou partie des risques suivants :

- Agents affiliés à la CNRACL : décès, accident de service/maladie professionnelle, maladie ordinaire, longue maladie/maladie de longue durée, maternité/paternité/adoption, disponibilité d'office, invalidité,
- Agents non affiliés à la CNRACL : accident de service/maladie professionnelle, maladie ordinaire, maladie grave, maternité/paternité/adoption.

Ce contrat devra également avoir les caractéristiques suivantes :

- Durée du contrat : 4 années, à compter du 1^{er} janvier 2026.
- Régime du contrat : capitalisation.

- ⇒ Que le CIG Petite Couronne informe les collectivités des caractéristiques du nouveau contrat-groupe, se fasse le relais de toute demande d'adhésion au dit contrat.

La commune se réserve expressément la faculté de ne pas adhérer au contrat groupe sans devoir en aucune manière justifier sa décision.

- ⇒ Que de CIG Petite Couronne prenne toute décision adaptée pour réaliser réglementairement la passation du marché susvisé.

ARTICLE 3 : PRÉCISER que les crédits seront inscrits au budget de chaque exercice concerné.

ARTICLE 4 : DIRE qu'ampliation de la présente délibération sera adressée au Préfet et au Comptable Public.

4.2 – MISE EN ŒUVRE DE L'INDEMNITÉ SPÉCIALE DE FONCTION ET D'ENGAGEMENT (ISFE) DES POLICIERS MUNICIPAUX

Mr le Maire : « Là aussi, vous aviez beaucoup de questions, et c'était très bien. Il y a des primes possibles pour l'ensemble des personnels, et, jusqu'au début de cette année, il n'y avait pas eu de décret qui permet d'instituer un nouveau régime indemnitaire, en remplacement des primes et des indemnités actuelles pour la filière police municipale. Il s'agit de la mettre en place, avec tous les détails que vous avez pu lire, à travers les considérants et les articles de cette délibération, qui sont au nombre de 13. S'il n'y a pas de questions, Monsieur RONDEPIERRE ?

Mr RONDEPIERRE : « Oui, merci. Évidemment, on va voter pour cette délibération, qui va dans le bon sens, on espère que cela permettra d'attirer encore plus de policiers municipaux, on sait bien que, depuis que la Ville de Paris, alors, elle n'est pas encore armée, mais depuis que la Ville de Paris a créé une police municipale, c'est compliqué pour les villes de la petite couronne de conserver leurs effectifs. Donc, c'est une mesure, à la fois, pour le pouvoir d'achat et pour attirer des policiers municipaux, c'est une très bonne chose, et on s'inscrit parfaitement dans cette initiative. Juste une question, Monsieur le Maire, dans la délibération, c'est une question de forme, je n'ai pas vu l'avis du CST sur le sujet. Est-ce que vous pouvez juste nous le donner, s'il vous plaît ? »

Mr le Maire : « Oui, alors, le directeur général des services m'a dit qu'effectivement, on ne l'a pas passé, et cela va passer en CST, pour conformité, je pense, on avait calé cela fin mars, juste avant le prochain

Conseil Municipal sur le budget. S'il n'y a pas d'autres questions, on peut passer au vote. Qui est pour ? Unanimité, je vous remercie. »

APRÈS EN AVOIR DELIBÉRÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL, DECIDE A L'UNANIMITÉ, DE :

ARTICLE 1 : INSTAURER l'indemnité spéciale de fonction et d'engagement à compter du 1er janvier 2025.

ARTICLE 2 : PRÉCISER que l'indemnité spéciale de fonction et d'engagement, composée d'une part fixe et d'une part variable, est mise en place pour les cadres d'emplois suivants :

- directeurs de police municipale,
- chefs de service de police municipale,
- agents de police municipale.

ARTICLE 3 : PRÉCISER que la part fixe de l'indemnité spéciale de fonction et d'engagement est déterminée en appliquant au montant du traitement soumis à retenue pour pension un taux individuel fixé par l'organe délibérant dans la limite des taux suivants :

CADRES D'EMPLOIS

Directeurs de police municipale

Chefs de service de police municipale

Agents de police municipale

TAUX INDIVIDUEL MAXIMUM

33 % du traitement mensuel brut soumis à retenue pour pension

32 % du traitement mensuel brut soumis à retenue pour pension

30 % du traitement mensuel brut soumis à retenue pour pension

La part fixe de l'indemnité spéciale de fonction et d'engagement est versée mensuellement.

ARTICLE 4 : PRÉCISER que la part variable de l'indemnité spéciale de fonction et d'engagement tient compte de l'engagement professionnel et de la manière de servir appréciés selon les critères suivants :

- compétences professionnelles et techniques,
- niveau de responsabilité,
- contraintes ou sujétions particulières,
- atteinte des objectifs d'intervention sur le terrain,
- niveau d'organisation de prévention,
- capacité d'encadrement,
- résultats professionnels obtenus par l'agent et l'atteinte des objectifs.

L'appréciation de l'engagement professionnel et de la manière de servir se fonde sur l'entretien professionnel.

Le plafond annuel de la part variable de l'indemnité spéciale de fonction et d'engagement est fixé dans la limite des montants suivants :

CADRES D'EMPLOIS

Directeurs de police municipale

Chefs de service de police municipale

Agents de police municipale

MONTANT ANNUEL MAXIMUM

9 500 euros

7 000 euros

5 000 euros

La part variable de l'indemnité spéciale de fonction et d'engagement est versée mensuellement dans la limite de 50 % du plafond annuel défini précédemment. Ce montant pourra être complété par un versement annuel sans que la somme des versements ne dépasse ce même plafond.

ARTICLE 5 : PRÉCISER que le dispositif de sauvegarde est fixé conformément à l'article 7, dernier alinéa du décret n° 2024-614 du 26/06/2024, lors de la première application des dispositions dudit décret, si le montant indemnitaire mensuel perçu par le fonctionnaire est inférieur à celui perçu au titre du régime indemnitaire antérieur, à l'exclusion de tout **versement à caractère exceptionnel**, ce montant précédemment perçu peut être conservé, à titre individuel et au titre de la part variable, au-delà du pourcentage mentionné précédemment (de 50 % du plafond annuel défini par le Conseil Municipal) et dans la limite du montant annuel maximum défini à l'article 4 de la présente délibération.

ARTICLE 6 : FIXER les cas de maintien et de suspension de l'indemnité spéciale de fonction et d'engagement (part fixe et part variable) de la manière suivante :

L'indemnité spéciale de fonction et d'engagement est intégralement maintenue pendant :

- les congés annuels
- le congé de maternité,
- le congé de paternité et d'accueil de l'enfant,
- le congé de naissance,
- le congé pour l'arrivée d'un enfant en vue de son adoption,
- le congé d'adoption.

En cas de temps partiel thérapeutique, le versement de l'ISFE est calculé au prorata de la durée effective du service, conformément à la circulaire du 15/05/2018 du ministère de l'Action et des comptes publics relative au temps partiel thérapeutique dans la fonction publique.

Le versement de l'indemnité spéciale de fonction et d'engagement n'est pas maintenu en cas de :

- congé de maladie ordinaire, congé pour invalidité temporaire imputable au service (CITIS) : accident de service, accident de trajet et maladie professionnelle ou imputable au service.
- congé longue maladie,
- congé de longue durée,
- congé de grave maladie.

ARTICLE 7 : PRÉCISER que le réexamen du montant mensuel de l'indemnité spéciale de fonction et d'engagement attribué à l'agent fera l'objet d'un réexamen :

- en cas de changement de fonctions,
- au moins tous les quatre ans, en l'absence de changement de fonctions et au vu de l'expérience acquise par l'agent (approfondissement de sa connaissance de l'environnement de travail et des procédures, l'amélioration des savoirs techniques et de leur utilisation...), en cas de changement de grade à la suite d'une promotion ou réussite à un examen ou un concours.

ARTICLE 8 : PRÉCISER les règles de cumul et de non-cumul de l'indemnité spéciale de fonction et d'engagement de la manière suivante :

L'indemnité spéciale de fonction et d'engagement est exclusive de toutes autres primes et indemnités liées aux fonctions et à la manière de servir à l'exception :

- des indemnités horaires pour travaux supplémentaires (IHTS) attribuées dans les conditions fixées par le décret n° 2002-60 du 14/01/2002,
- des primes et indemnités compensant le travail de nuit, le dimanche ou les jours fériés

- des astreintes,
- du dépassement régulier du cycle de travail tel que défini par le décret n° 2001-623 du 12/07/2001.

ARTICLE 9 : PRÉVOIR que les montants maxima (plafonds) ou taux maxima feront l'objet d'un ajustement automatique lorsque les montants ou taux prévus dans le décret n° 2024-614 du 26/06/2024 seront revalorisés.

ARTICLE 10 : AJOUTER que l'attribution individuelle sera décidée par l'autorité territoriale et fera l'objet d'un arrêté appliquant les dispositions de la présente délibération. Elle sera versée mensuellement. Le montant est proratisé en fonction du temps de travail.

ARTICLE 11 : FIXER la date d'effet de l'indemnité spéciale de fonction et d'engagement et les dispositions de la présente délibération au 1er janvier 2025.

ARTICLE 12 : PRÉCISER que les crédits seront inscrits au budget de chaque exercice concerné.

ARTICLE 13 : DIRE qu'ampliation de la présente délibération sera adressée au Préfet et au Comptable Public.

5.1 – APPROBATION D'UNE AIDE AUX VICTIMES DES ÉVÉNEMENTS SURVENUS À MAYOTTE

Mr le Maire : « J'avais proposé au Conseil Municipal que nous puissions aider, modestement, mais montrer que la solidarité nationale, à travers les collectivités, notamment la Ville du Raincy, s'exprime, pour que nous puissions dispenser 2 000 euros aux victimes du cyclone Chido dans le département de Mayotte. J'avais posé la question, certains connaissent certaines communes particulièrement touchées, que nous puissions dispenser ces 2 000 euros en direction du département de Mayotte. Est-ce qu'il y a des questions ? Monsieur CUADRADO ? »

Mr CUADRADO : « Non, simplement pour vous remercier, Monsieur le Maire, de présenter cette délibération et l'occasion de rappeler toute notre solidarité à nos compatriotes mahorais, et puis aussi un petit mot pour nos compatriotes réunionnais, qui ont été victimes très récemment du cyclone Garance, qui a été d'une puissance particulièrement forte. Donc, merci beaucoup. »

Mr le Maire : « Merci beaucoup. Merci, monsieur. Je crois que c'est tout. Je n'ai plus de demandes. Donc, qui est pour cette délibération ? Unanimité. Je vous remercie. »

APRÈS EN AVOIR DELIBÉRÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL, DECIDE A L'UNANIMITÉ :

ARTICLE 1 : D'ÉMETTRE LE VŒU d'apporter une aide de 2 000 euros aux victimes du cyclone Chido dans le département de Mayotte.

ARTICLE 2 : D'APPROUVER le versement de 2 000 euros au Département de Mayotte

ARTICLE 3 : DE DIRE que cette dépense sera inscrite au budget 2025.

Présentations des décisions du Maire : Le relevé des décisions du Maire contient les décisions prises depuis le dernier Conseil, mais aussi celles qui n'avaient pu être abordées lors du Conseil du 18 octobre 2024

Mr le Maire : « *Dans toutes les collectivités, les Maires disent « voilà, vous avez bien pris en compte et en conscience les décisions qui ont été prises dans le cadre de la délégation que le Conseil Municipal m'avait confiée. » Cela ne demande pas de débat, mais cela peut poser éventuellement quelques questions. C'était décisions avant octobre 2024 et décisions postérieures à octobre 2024 et jusqu'à aujourd'hui. Enfin, aujourd'hui, il y a une dizaine de jours, je crois. Oui, Madame RAOULT. »* »

Mme RAOULT : « *Oui, simplement une question de pure forme. Pourquoi vous marquez modification, modification, modification, modification et pas augmentation ou diminution ?* »

Mr le Maire : « *C'est la décision qui modifie. Mais on est très clair. Dans ces services, il n'y avait pas eu d'augmentation pendant plusieurs années et pendant toute la période Covid. Nous n'augmentons pas à l'égal du coût de la vie, mais bien en dessous, très largement en dessous. Pour cette fois, donc 2 % pour l'École municipale d'arts plastiques, 3 % pour la médiathèque et 2 % pour le conservatoire et 2 % pour l'École municipale des sports. J'ai oublié 4 % pour la restauration scolaire et les activités péri et extrascolaires, puisque nous n'avions pas mis au point tout cela, alors même que nous avons subi des augmentations, notamment sur la restauration scolaire. Je le dis en destination du public qui n'a pas ces éléments. Voilà, Madame. Alors, il y avait Monsieur SALLE. Allez-y.* »

Mr SALLE : « *Merci. Ce sont deux questions de curiosité. « Culture : attribution de billets par tarif pour la Convention Pop Culture », je voudrais savoir ce que c'est. »* »

Mr le Maire : « *Vous savez quand les jeunes, il n'y a pas que des jeunes, mais plutôt les jeunes, rentraient, il y avait des bracelets de couleur. Et en fonction des bracelets de couleur, il y avait un tarif, parce que certains avaient des activités strictement Pop Culture, d'autres sur les déguisements, d'autres sur des jeux, etc. Et donc, en fonction des activités qu'ils faisaient, ils avaient un tarif différent. Et donc, la décision que j'ai prise, c'est d'attribuer des billets par tarif dans une même manifestation. Je rajouterais même que certains, parce que cela a duré deux jours, prenaient une option une journée, soit le samedi, soit le dimanche, et une option sur les deux jours.* »

Mr SALLE : « *Et ma deuxième question, elle concerne le renouvellement des contrats d'abonnement de photocopieurs. Pourquoi est-ce qu'il y a trois copieurs d'un côté et l'ensemble des copieurs de l'autre ?* »

Mr le Maire : « *En fait, on a, vous savez où c'est, à l'intérieur de la mairie, une reprographie beaucoup plus importante que les autres, qui demande un contrat spécifique. On a un traceur qui fait de la sérigraphie pour les plans, etc. Et puis, le troisième, je ne sais plus vous dire. Mais voilà. C'est cela qui fait que l'on doit avoir deux contrats, parce que ce sont vraiment des entretiens et des contrats de maintenance spécifiques. D'autres questions ? Il y a Monsieur RONDEPIERRE. Monsieur SALLE, c'est bon pour vous ? Monsieur RONDEPIERRE, allez-y.* »

Mr RONDEPIERRE : « *Oui, merci, Monsieur le Maire. Quand j'ai regardé l'ensemble des décisions que vous avez pu prendre, il m'a semblé qu'il en manquait une, qui est la prestation qui a été effectuée au parc situé derrière la mairie pour la statue du Général MAUNOURY. Du coup, j'ai essayé de chercher. Puisque je me suis dit que vous avez peut-être oublié de le préciser, j'ai essayé de chercher. J'ai retrouvé la facture. Cette prestation a coûté 5 930,22 €. C'est une facture qui est éditée par la société Multiclo. La société Multiclo, qui est basée à Saint-Marcel, c'est dans l'Eure. Et moi, j'avais une question par rapport à cette société, parce que c'est public, et cela semble m'inquiéter. J'espère que vous allez* »

pouvoir me rassurer. Il semblerait que parmi les propriétaires de la société Multiclo, il y a une dame, encore une fois, c'est public, qui porte le nom de Virginie BEAUFREMEZ. Je voulais savoir si vous étiez au courant, puisqu'on a quand même quelqu'un autour de la table qui porte le même nom et qui a peut-être ou pas un lien de parenté avec cette personne. Ma question est donc la suivante : est-ce que vous étiez au courant ? Parce que là, cela m'interroge tout simplement. Je vous remercie. »

Mr le Maire : « Très bien. Vous avez toujours des questions qui sont vraiment à propos et qui correspondent quand même à une certaine orientation. Moi, j'ai le souvenir d'une chose. C'est que le directeur des services techniques a mis en concurrence le scellement de la statue de MAUNOURY. Nous avons eu deux devis extrêmement importants et un troisième devis d'une valeur extrêmement moins importante. Je n'ai plus en tête les variables, mais c'étaient des multiplicateurs. Et donc, c'est ce qui a été choisi. Maintenant, si vous me dites qu'il peut y avoir, je vais mener une enquête et on va regarder. Très clairement. Alors, les valeurs, vous les avez données puisque vous avez la facture, c'est cela ? On les a dans les services. Il me semble que les autres factures étaient à soixante et quelque mille et à soixantequinze mille. Parfait. Écoutez, tout le monde est grandi comme cela. Moi, je suis ravi que cela puisse aller jusque-là. On sent quand même. On sent bien. Je ne vous dirai pas quoi. Merci. Et donc, ma réponse, elle est là. Il y a eu une mise en concurrence. Ce qui m'interroge, c'est votre question. Parce que pourquoi me demander s'il y a une décision ? Vous comprenez qu'à chaque fois qu'une entreprise est choisie pour une activité, que ce soit un investissement ou du fonctionnement, il n'y a pas à chaque fois une décision. Vous le savez bien. Sinon, on aurait un chapelet de pages. C'est juste là-dessus. Ce n'est pas sur votre volonté de mettre en question un élu ou moi-même et me mettre en difficulté. Mais on connaît bien votre caractère, votre façon de faire.

Mr RONDEPIERRE : « Il n'y a pas la volonté de polémiquer ou quoi que ce soit. Le décisionnaire, c'est vous. Il y a une facture. Vous la validez. C'est normal. C'est vous le Maire. J'ai vu cet élément qui m'a interrogé. C'est la seule chose que je portais à votre connaissance. »

Mr le Maire : « Ma question, c'était pourquoi vous le prenez sous l'angle d'une décision alors même qu'il ne faut pas de décision pour qu'il y ait le choix que je valide ou non, des services techniques, des services éducatifs, des services, etc. ? Merci. D'autres questions ? S'il n'y a pas d'autres questions, écoutez. Alors là, je ne vous ai pas demandé de voter, d'avoir acté, parce que c'est juste une information et il fallait qu'elle soit donnée. »

Informations et questions diverses

Mr le Maire : « J'ai reçu, pour terminer ce Conseil, plusieurs questions. Monsieur RONDEPIERRE, vous avez posé une question pour votre groupe. Je vous laisse la lire ? »

Mr RONDEPIERRE : « Si vous me le permettez, je vais la modifier quelque peu, puisque j'ai eu un début d'élément de réponse, justement, quand j'ai eu le relevé de décision. C'est une question qui concerne les horodateurs. J'ai pu voir à travers différentes prestations qui ont été réalisées que vous avez sans doute pris des décisions pour essayer de régler ce problème. J'ai pu voir aussi, en arrivant, notamment les deux horodateurs à proximité de la mairie fonctionner. Peut-être que c'est terminé, ce serait bien. Je résume quand même ma question, puisqu'il en reste une pour laquelle j'ai besoin d'un élément de réponse. Monsieur le Maire, vous le savez, les problématiques de stationnement sont récurrentes sur notre commune. Le manque de place est par ailleurs accentué par la fermeture du parking du 14 avenue de la Résistance en raison des travaux du centre culturel qui durent depuis maintenant huit ans. Outre ces problématiques, nous avons constaté que de nombreux horodateurs pour payer le stationnement ne fonctionnaient plus. Et pourtant, les véhicules continuent d'être verbalisés. Mais comment régler le stationnement si les horodateurs ne fonctionnent pas ? Admettez que c'est assez difficile. Alors, Monsieur le Maire, que comptez-vous faire pour régler la problématique des horodateurs défectueux ? Et surtout, allez-vous supprimer les amendes de ces dernières semaines ? Je vous remercie. »

Mr le Maire : « Merci, monsieur. Effectivement, il y a eu plusieurs horodateurs, pas tous, qui ont été en panne. Il y avait une question de batteries, de piles et de batteries. Ce sont les ASVP qui changent ces éléments-là. Et ils n'ont pas été changés aussi rapidement qu'on l'a souhaité. On a fait la commande en amont, on les a eues, et cela fait partie effectivement de quelques dysfonctionnements.

J'avais donné ordre qu'il n'y ait pas de verbalisation dans les zones touchées par ces interruptions, et j'ai compris qu'il y en a eu quand même malgré tout quelques-unes. Donc je n'ai pas pouvoir de, ce que l'on appelle trivialement, faire sauter les amendes, mais je peux moi-même interroger le ministère de l'Intérieur dans sa compétence de verbalisation pour qu'il puisse y avoir des éléments qui viennent dans le sens de la clémence vis-à-vis de ces verbalisations. Donc on a eu, nous, deux alertes de Raincéens qui ont eu des contraventions, et donc je leur ai dit que j'interviendrais. C'est-à-dire qu'il faut, vous savez, suivre le process, indiquer que l'on n'est pas d'accord avec la contravention.

Et en parallèle, j'écris au ministère public compétent, et donc au ministère de l'Intérieur, pour demander la clémence, compte tenu effectivement de ces éléments ponctuels. Merci de cette question. Il y avait, je crois, trois questions de la part de Madame RAOULT. Si vous voulez bien demander la parole, je vais y répondre. »

Mme RAOULT : « Première question, vous avez présenté en Commission municipale trois projets pour Valère Lefebvre, et ensuite choisi un candidat. À quelle date avez-vous signé la vente ? »

Mr le Maire : « Ah oui, vous voulez une réponse tout de suite. Ça n'est pas encore signé, parce qu'en fait, vous savez, on est trois. Il y a l'acheteur, il y a la Ville pour 68 %, et l'hôpital pour 32 %. Et quelques documents devaient arriver de l'hôpital, ne sont pas arrivés. Nous étions encore hier avec trois notaires, les trois parties, pour finaliser ces éléments. L'objectif, c'est que la signature ait lieu début du mois d'avril. D'ailleurs, pour sécuriser les choses, j'ai dit aux notaires que je pensais repasser une délibération pour indiquer le nom de l'acheteur, le montant. L'avocat a dit que ce n'était pas la peine, mais je pense qu'il faut sécuriser tout cela. Ensuite, ce qui nous est indiqué par l'acheteur, c'est qu'il pourrait déposer le permis en juin-juillet maintenant première quinzaine de juillet, et compte tenu du temps d'instruction, on pourrait avoir une instruction qui nous amène, surtout pour les entités extérieures, les pompiers, l'administration, etc., à une délivrance du permis aux environs de décembre. Le temps du recours des tiers fera que le permis sera totalement purgé de tout recours, je crois que c'est deux mois après. Donc on serait sur début l'année 2026 pour laisser la possibilité d'une construction. D'ici là, nous reviendrons vers les riverains, vers les Raincéens, et vers vous, d'ailleurs, pour vous donner toutes les informations nécessaires. »

Mme RAOULT : « Deuxième question. Alors, l'église Saint-Louis appartient à la mairie du Raincy, son état se dégrade. Un paroissien a acheté à ses frais un groom pour la porte d'accès intérieure qui claquait bruyamment, ce qui va profiter aux fidèles, aux élèves du conservatoire et à leurs parents. Par contre, et je vous ai alerté à plusieurs reprises, de la nécessité de changer la porte extérieure, pour des raisons de sécurité. De même, les trous sur le parvis devant l'église sont dangereux pour les personnes âgées qui viennent nombreuses à la messe du samedi soir. Est-ce que vous comptez changer la porte et faire des travaux sur le parvis ? Et si oui, quand ? »

Mr le Maire : « Sur cette question importante, je vous l'avais dit, on s'y était penché. On a une difficulté, sur la porte extérieure en particulier, vis-à-vis de l'architecte des bâtiments de France. On n'arrive pas à trouver une solution. Ce n'est pas une question de moyens, cela coûte très cher, mais il faut évidemment que les paroissiens, quels qu'ils soient, soient en sécurité et puissent ne pas avoir des bruits de porte en permanence qui claquent, qui font du bruit. Je pense que d'ici au mois de juin, on arrivera à trouver une solution. On a déjà vu l'architecte des bâtiments de France, mais qui a changé, il y a de cela quelques mois, pour trouver la bonne solution et que nous puissions changer. Donc on est dessus. Ça dure trop longtemps à mon goût aussi, et je pense au goût des paroissiens et de ceux qui vous ont alertés. Voilà ma réponse, Madame. Et sur le parvis lui-même, je pense qu'il faut remettre la chaîne,

même si cela paraît plutôt une facilité que de pouvoir se garer devant, parce que les voitures sont en train de détruire vraiment le parvis. En attendant que nous puissions engager des travaux assez conséquents de révision du parvis, mais aussi de l'ensemble du pourtour de notre église Saint-Louis. Voilà. Votre dernière question ? »

Mme RAOULT : « Alors, vous allez enfin refaire la braderie du Raincy le 8 avril, c'est une bonne nouvelle. J'ai voulu m'inscrire, et quelle ne fut pas surprise de voir qu'il fallait scanner sur le site de la Ville du Raincy sa pièce d'identité, son justificatif de domicile et son assurance. Alors que le site n'est pas sécurisé. Il y a une partie sécurisée, mais celle-là n'est pas sécurisée. La mention CNIL n'existe pas. Aucune mention n'est faite de l'utilisation du fichier, parce qu'il y aura un fichier, il sera détruit. Donc il n'y a pas de RGPD, vous mettez en danger les données personnelles des personnes. Allez-vous donc supprimer toutes les données recueillies pour sécuriser les données personnelles des Raincéens et revenir à une inscription plus manuelle ? »

Mr le Maire : « Oui, on va supprimer, parce que ça, c'est une demande écrite que j'ai faite au service, pas spécialement d'ailleurs sur la braderie, mais sur le fonctionnement de tous ces outils pour que l'on puisse respecter les règles du RGPD. Mais il me semble quand même que l'on respecte les règles du RGPD. J'ai fait regarder à nouveau les mentions. Le site est sécurisé, puisque c'est un nouveau site, vous l'avez peut-être perçu, qui petit à petit est en train d'être nourri pour l'ensemble de ses aspects. L'ensemble des données sera effectivement détruit. Je n'y ai pas accès d'ailleurs. J'ai demandé à ce que les services ne me donnent pas accès à ces sujets-là, parce que je n'ai rien à faire de savoir qui va réserver, mais c'est l'ensemble des services qui le font. Et puis l'adjointe en charge du commerce, Sonia BEAUFREMEZ, n'a pas accès non plus à ce listing, mais simplement elle a accès à l'organisation, à la sueur du front nécessaire pour que tout ceci puisse aller au bout. Et ce n'est pas le 8 avril, vous avez mis 8 avril, c'est le 6 avril la braderie, Madame RAOULT. Donc c'est le 6 avril. Aujourd'hui, ce que nous disait le directeur général des services, c'est que l'on a 350 réservations. Puis il nous reste encore un peu de place, je crois, mais pas partout, et ça, c'est un peu la difficulté. Et on le savait bien, à un moment, cela coince un peu. Donc moi je ne voudrais pas que quelque chose de positif et appelé de vos vœux, Madame RAOULT, devienne quelque chose de négatif. Donc on va faire en sorte que cela puisse... (...) Oui, bien sûr, et je le prends comme tel, c'est pour cela que l'on vous entend, que je vais faire revérifier tout cela. Le site est sécurisé. D'ailleurs sur la question des cyberattaques, nous allons adhérer au système que la métropole du Grand Paris met à notre disposition gracieusement pour que nous soyons organisés, formatés pour éviter les cyberattaques. On sait très bien que les collectivités peuvent subir ce genre d'avaries. Je pense avoir répondu à vos questions. Moi je voudrais vous remercier, puisque notre Conseil Municipal se termine, d'avoir tenu le choc d'un samedi matin. C'est un peu une nouveauté. On se retrouve le 5 avril, toujours à la même heure. Faites en sorte d'être vraiment présents parce que c'est un moment important. Et puis nous allons organiser, je ne sais pas si on peut donner la date de la Commission, on l'avait définie en majorité municipale, de la Commission de la vie municipale. À ce moment-là on va vous la transmettre, très tôt, début de semaine, pour que vous puissiez vous libérer et que vous soyez disponibles. Monsieur, oui. »

Mr PEREIRA : « Promis, je vais être très court, c'est une proposition en fait, je sais que vous êtes très demandeur de nos propositions. Je vais en faire une très courte sur le prochain 8 mars qui sera en 2026. Quand j'ai vu le choix de la date, je me suis dit que cela allait être peut-être un moment de montrer, mettre en valeur les femmes qui sont autour de cette table. Quand j'ai vu l'intervention de Corinne, j'ai pensé que vous alliez avoir quelque chose. Donc je ne voulais pas désorganiser ce Conseil Municipal, mais je vous fais une proposition pour le prochain 8 mars, de pouvoir mettre à la présidence de cette table, peut-être une femme du Conseil Municipal, de votre équipe bien évidemment.

Cela pourrait être intéressant de rappeler que les femmes peuvent être au bout de cette table, que ce soit au Raincy et en France. Et pour la prochaine, non, mais ce n'était pas une critique. Et une proposition pour le prochain Conseil Municipal, autre chose que je trouve intéressant dans le fait de faire un Conseil Municipal le samedi matin, je trouve cela très bien et ça donne l'opportunité à certains Raincéens qui ne viennent pas en soirée parce qu'ils ne peuvent pas, de pouvoir participer dans le public et peut-être augmenter la communication sur le fait que le prochain Conseil Municipal se tient un samedi et d'accueillir un maximum de Raincéens pour qu'ils puissent participer à la vie de la Ville. »

Mr le Maire : « *On va communiquer dès cette semaine sur le 5 avril. Sur les femmes, Monsieur PEREIRA, les femmes elles sont dans le Conseil, elles existent et je peux vous dire que dans la majorité municipale, elles bossent, alors je ne dis pas qu'elles bossent plus que les hommes parce que cela me créerait une difficulté entre les uns ou les autres, mais il y a un boulot réel qui est fait. Et dans le personnel, j'ai rendu hommage hier à toutes les femmes du personnel municipal, elles font aussi un boulot qui est assez exceptionnel et évidemment si nous ne les avions pas, on n'aurait pas le résultat de ce qu'est la Ville aujourd'hui. Mais voilà, c'est le sens même de la vie que d'être dans des parités et mettre à l'honneur spécifiquement ceux qui travaillent. Merci. Allez voir l'exposition que je vous indiquais en préambule sur les femmes importantes de notre planète et qui sont mises à l'honneur sur les grilles de la médiathèque.*

Je vous souhaite un très agréable samedi, profitez bien de la vie, protégez-vous bien toutes et tous, respectez toutes les règles de sécurité, y compris routières, quand vous vous baladez, quand vous vous garez et tout le monde vivra mieux. Merci beaucoup. »